

# GAULE



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHEOLOGIE ET DE TRADITION  
GAULOISES

Yan LOTH  
Directeur

26 Rue Poncelet PARIS 17<sup>e</sup>  
Tel: WAG. 82-13

G. DUFRESSE  
Secrétaire Général

## S O M M A I R E

FELICITATIONS - COTISATIONS	
PUBLICATIONS RECUES	p. 66
A NOS LECTEURS ET AMIS	p. 67
<u>Histoire (Section II)</u>	
APERCU SUR LA QUESTION D'ALEZIA par Pierre BLAUGAUD	p. 69
ALESIA ET LE TEXTE DE CESAR par André MONNIN (avec un hors-texte)	p. 71
<u>Linguistique (Section IV)</u>	
INDO-EUROPÉEN et CELTIQUE Les noms des parties du corps (II) par Pierre WECHTER	p. 85
MOTS ET RACINES par Pierre WECHTER	p. 94
<u>Centre de Documentation</u>	
SIGNALONS	p. 95

Les articles (citations et notes incluses) n'engagent  
que la seule responsabilité de leurs auteurs



FELICITATIONS

Notre Bulletin n° 8-9 était en cours d'impression quand nous avons appris que M. Marcel CHASSAING avait été élu Président de la Société Préhistorique Française.

Aussi, présentons-nous ici, bien tardivement, à notre éminent Ami, nos sincères et respectueuses félicitations.

\* \* \*

COTISATIONS 1959

Paris, Seine, Seine-et-Oise, Etranger	: 1.200 Fr
Provinces et Outremer	: 800 Fr
Frais d'inscription (nouveaux membres)	: 300 Fr

Nos Sociétaires peuvent dès maintenant régler leur cotisation 1959, par mandat-carte, chèque ou virement au compte chèque postal personnel

Paris 3.972.77

du Trésorier de notre Société : M. Guy MARGOT-DUCLOT, 12bis rue Descombes, Paris (17°)

Nous rappelons que les Sociétaires n'ayant pas réglé l'année en cours le 1er mars, peuvent être considérés par le Bureau comme démissionnaires, en vertu des art. 8 & 9 de nos statuts, et que de nouveaux frais d'inscription peuvent être exigibles pour réintégration dans la Société.

\* \* \*

Par ordre alphabétique,

PUBLICATIONS RECUES

	ATLANTIS, rue de la Marcellaise à Vincennes (Seine)
	BULLETIN FOLKLORIQUE D'ILE-DE-FRANCE
n° XXI	29, rue de Sévigné, Paris (3°)
	BULLETIN SOCIÉTÉ DE MYTHOLOGIE FRANÇAISE
	Lycée Charlemagne à Paris (4°)
T. LV n° 1 à 6	BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE
	290, rue Saint-Jacques à Paris (5°)
	KER-VERBIS (Culture populaire bretonne)
	43, rue Saint-Flacide à Paris (6°)
	REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST et du CENTRE-EST
n° 11 et 12	12, rue Pellotier-de-Chambure à Dijon (Côte-d'Or)
	TERROIR (publication de la STE. HIST. et TOUR. de FONTAINE FRA)
	Fontaine-Française (Côte-d'Or)
n° 13.14.15	NOTRE TEMPS (Journal mensuel)
	23, rue des Blancs Manteaux à Paris (4°)

A nos lecteurs et Amis

-

La Rédaction du Bulletin et le Comité Directeur de "Gaulle" ont le devoir d'informer nos Lecteurs et Amis qui l'ignoraient, de la récente parution dans une Revue éditée à Rennes, d'un article consacré par son Directeur à notre Société et à notre Bulletin, en les priant d'en prendre connaissance à l'occasion. Ils pourront, de cette manière, outre se faire une opinion de la personnalité et des procédés de l'auteur, apprécier la valeur exacte de son argumentation en se référant, d'autre part, aux textes COMPLETS de nos Bulletins.

Touchant certaines assertions, le Comité Directeur leur apporte les précisions suivantes :

1°/ M. J.B. COLBERT DE BEAULIEU, Maître de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique, a tenu à nous informer, de lui-même, qu'il protestait contre l'usage qui avait été fait dans cet article d'une "opinion de détails", présentée comme un jugement d'ensemble sur notre Bulletin.

2°/ M. Serge PINEAU n'a jamais été Secrétaire Général de notre Société. La lettre qui lui est imputée n'a jamais été soumise par lui, ni au Président, ni à la Secrétaire Générale de l'époque, ni au Comité Directeur. Elle aurait été décap-  
prouvée.

3°/ La "Fête de Beltène", qui a lieu chaque année le premier dimanche de mai dans la propriété du Président, n'a jamais eu le caractère d'une "cérémonie druidique" ou apparentée, contraire à l'article 2 de nos Statuts.

4°/ Bien qu'un très grand nombre de nos Sociétaires aient des titres universitaires très honorables (1), nous n'avons d'autre prétention qu'être des Amateurs sérieux, recevant des encouragements de Personnalités marquantes.

(1) Docteurs en-lettres, en-science, en médecine, en droit  
Agrégés, Licenciés en-lettres, en-science, en droit  
Ingénieurs diplômés .....

5°/ Le titre "GAULE", que nous avons choisi pour la Société et le Bulletin, exprime notre attachement et l'intérêt que nous portons à un Terroir défini. Il spécifie également que nos études s'étendent à une période allant bien au-delà du "gallo-romain".

Insinuer que le Bulletin "GAULE" chercherait par une sorte de supercherie de présentation à se substituer à la Revue officielle "GALLIA" est, non seulement vouloir diffamer "GAULE", mais aussi émettre une ânerie :

ou "GALLIA" est connue d'une personne et celle-ci ne peut confondre "GAULE" et "GALLIA",

ou une personne ignore l'existence de "GALLIA" et le Bulletin "GAULE" - organe d'expression d'une Société - ne peut être pris par cette personne pour une Revue officielle (qui serait en l'occurrence "GALLIA") qu'elle ne connaît pas.

\*

\* \*

Concernant l'avenir, le COMITE DIRECTEUR déclare :

- 1° que "GAULE" ne répondra pas, dans ses colonnes, à d'éventuelles et nouvelles attaques ;
- 2° que si celles-ci devaient se produire, il se réserve de prendre, le moment venu, les mesures d'ordre légal et judiciaire qui conviendraient ;
- 3° que nos Amis Sociétaires doivent se faire un devoir de nous signaler toute démarche suspecte dont ils pourraient être l'objet et de nous envoyer photocopies de toute lettre qui leur serait adressée, nous mettant en cause ou les attaquant eux-mêmes.

\*

\* \*

Ce qui n'est pas conforme aux idées conventionnelles peut sembler incorrect. "GAULE" est parfois "incorrect". Certains y verront une tare, d'autres une qualité. Question d'optique intellectuelle et de tempérament.

Quoiqu'il en soit, le Bulletin revendique son droit de publier telles libres opinions émises dans les articles de ses collaborateurs, comme la Société, elle-même, celui de tracer sa propre voie, sans avoir de comptes à rendre qu'à ses Membres.

YVES LOTH

APERÇU SUR LA QUESTION  
d'ALÉSIA

par Pierre BLAUGEAUD

Le problème d'Alésia a jusqu'ici fait couler beaucoup d'encre. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre Pays voudraient qu'un point final fût mis à une querelle centenaire ainsi que M. GENESLAY en a formulé le vœu dans son article "Fécondité et stérilité d'une querelle" ("Gaule" n° 4-5, pages 9 et 10). Cependant comme le problème paraît aux yeux de beaucoup non encore résolu, ce point final ne peut marquer qu'un terme aux polémiques et non pas signifier, pour les tenants de "non-Alise-Sainte-Reine" un abandon de leurs thèses, de leurs études et recherches.

Devenues vaines aujourd'hui, ces polémiques, en dépit d'écarts regrettables de la part de leurs auteurs, ont eu leur utilité.

Dans son ouvrage "A la recherche d'Alésia", paru en 1952, Albert COLOMBET écrivait en guise de conclusion (page 69) les lignes suivantes, dont on ne peut qu'approuver la sagesse, même si l'on n'est pas absolument certain que les idées de l'auteur sur Alésia soient les bonnes :

"A certains, toutes les discussions exposées ont pu paraître bien stériles et vaines. Non, car elles ont contribué à susciter entre les savants une féconde émulation. Elles ont provoqué de nouvelles recherches, des études plus poussées des textes, des fouilles, des découvertes utiles. Elles ont incité les uns et les autres à plus de réserve, à plus de prudence, car la vérité n'est pas donnée toute faite, elle s'élabore peu à peu, grâce à l'œuvre de tous".

Quand on compare les ouvrages écrits au siècle dernier à ceux qui paraissent aujourd'hui, on est bien forcé de constater que, grâce aux discussions, on a renoncé, de part et d'autre, à invoquer bon nombre d'arguments sans valeur. Deux exemples choisis parmi bien d'autres :

Les partisans d'Alaise ne font plus dériver le nom du lieu dit "le Conat" du verbe latin "conari" (entreprendre), en alléguant qu'à cet endroit les Gaulois avaient entrepris de percer les lignes romaines. Du côté alésien, on ne prétend plus que le Mont Auxois était en territoire éduen et que ceci constitue un argument en sa faveur, les partisans d'Alaise ayant fait observer avec raison que, si Alise était bien chez ce peuple, le texte de César s'opposait, au contraire, à ce qu'elle fût Alésia.

\*

\* \*

Car le problème d'Alésia repose, en premier lieu, sur l'étude des textes de César. Il faut bien voir les choses en face et tenir compte des observations faites par L.-A. CONSTANS dans l'Introduction de son excellente édition du "De Bello Gallico", parue à la Société "Les Belles Lettres" (page XXIV).

" Il en était de l'oeuvre de César comme de celles de tous les écrivains latins : dès leur parution, elles étaient entachées de fautes de copie. Cicéron se plaint dans une lettre à son frère Quintus, de ne savoir à quel libraire s'adresser pour avoir des livres latins, tant la publication en est incorrecte. Les textes qui nous sont parvenus ont subi une double action en sens contraire : corruption par les copistes, essai d'amélioration par les grammairiens. Sans doute, ceux-ci ont souvent ajouté, ou modifié, ou maladroitement épuré ; mais, sans eux, on aurait grand'chance de ne posséder que des textes inintelligibles ".

L.-A. CONSTANS a également attiré l'attention (Tome II, note 3, pp. 293...) sur un passage d'Hirtius d'où il semble résulter que les oeuvres de César ont peut-être même subi, par endroits, non seulement des altérations portant sur tel ou tel mot ou membre de phrase, mais de larges amputations.

D'ailleurs, même en admettant que le récit du Siège d'Alésia nous soit parvenu à peu près intact, L.-A. CONSTANS (Introduction, pp. VII...) démontre que, probablement, César a écrit les sept premiers livres du " De Bello Gallico " pendant l'automne de l'année 52. Ses souvenirs du Siège d'Alésia étaient donc particulièrement frais, bien sûr. Mais aux chapitres 1 et 2 du Livre VIII, Hirtius nous apprend que son chef avait dû repartir en guerre, pendant l'hiver 52-51, plus tôt qu'il ne le croyait. Est-il certain que César n'ait pas rédigé hâtivement la fin de son ouvrage et, en particulier, les derniers chapitres du Livre VII, c'est-à-dire ceux qui concernent Alésia ?

\* \* \*

Inspirées par les textes, des recherches sur le terrain ont été entreprises en des lieux paraissant répondre aux indications fournies ou déduites.

Au MONT AUXOIS (Alise Ste.-Reine, Côte d'Or), d'importantes fouilles, entreprises par la Société des Sciences de Semur, sous la direction de M. Jules TOUTAIN (Président d'honneur de "Gaulle") ont permis de faire des découvertes extrêmement intéressantes (voir "Gaulle" n° 3), dont la liste n'est toujours pas close.

A ALAISE (Doubs), une équipe de chercheurs courageux continue une prospection inlassable.

Autour de SALINS (Jura), M. Pierre JEANDOT (Sociétaire de "Gaulle") a fait des découvertes qui retiennent déjà l'attention.

\* \* \*

CONCLUSION - Le bref aperçu que nous venons de donner a pour but d'inciter tous ceux qui pensent que la question d'Alésia n'est toujours pas résolue à ce jour, à reprendre le problème de haut :

- a) par les textes,
- b) en tenant un inventaire aussi complet que possible des découvertes effectuées dans chacun des différents sites,
- c) éventuellement, par une aide donnée aux chercheurs.

ALESIA ET LE TEXTE DE  
CESAR

par A. MONNIN

I - SENS AUTHENTIQUE

Le texte capital est le suivant : "Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo admodum edito loco ut nisi obsidione expugnari non posse videretur" (VII, 79, 1). Il y a plusieurs remarques à faire. Tout d'abord il faut noter la position de "ipsum" placé à la fois en tête de phrase et en tête de chapitre. Il s'agit de l'oppidum "proprement dit par opposition aux autres parties de la montagne" (Constans : "La Guerre des Gaules de Jules César" p. 332 n.1). Donc ce simple mot permet d'affirmer qu'il y avait plusieurs parties distinctes dans l'oppidum d'Alésia. Ensuite, on peut remarquer que l'adjectif "summo" n'est pas enclavé entre la préposition et le substantif, ce qui exclut la traduction "au sommet d'une colline" - chère à tous les Alisiciens - ou sur "la colline la plus élevée" - hypothèse Colomb. En effet, on sait qu'en latin, pour indiquer une partie d'un objet, au lieu d'une locution adverbiale comme en français, on se sert des adjectifs "primus, post-remus, summus, imus, medius, reliquus" ; les adjectifs ainsi employés précèdent toujours le substantif. Tel est le cas de "summus". Plus de 800 exemples montrent que "summo" se rapporte à "loco", et non à "colle". Cette phrase signifie donc : "La forteresse proprement dite d'Alésia était dans ou sur une montagne, au sommet d'une position si élevée qu'elle semblait imprenable si ce n'est par un siège en règle". Je précise cette traduction : ce n'est pas le fait d'être située dans ou sur une montagne qui rendait Alésia imprenable, ou la forteresse elle-même imprenable, mais le fait que l'oppidum proprement dit était situé à une très grande altitude.

Voyons si c'est le cas du Mont Auxois. Il culmine à 415m. à l'ouest, vers la statue de Vercingétorix, et même 400. A l'est, son altitude n'est que de 369m. L'oppidum de Gergovie culminait à 744m. Or, César dit qu'il était "posita in altissimo monte omnes aditus difficiliter habebat, de oppugnatione desperavit" (VII 36,1). Ce n'est donc pas du Mont Auxois que parle César, car son altitude n'a rien de considérable, et il est accessible de partout ; on y voit de nombreux chemins. Par exemple, on s'élève du presbytère au sommet du plateau par une pente très faible et une différence d'altitude insignifiante.

Mais voyons la suite. VII 69,2 : "Cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina subluabant" ... Le pied de la colline était de deux côtés baigné par des cours d'eau (trad. Constans). On nous dit : ce sont l'Oze et l'Ozerain qui baignent au Nord et au Sud le pied du Mont Auxois. Or, c'est faux, car ils coulent tous deux en plaine, loin du Mont Auxois, car en face de lui, leur vallée est plate. Au sud, s'étagent le village d'Alise Sainte-Reine, et l'Ozerain seule encore beaucoup plus bas. Les pentes mêmes du Mont Auxois ne parviennent ni à l'un ni à l'autre. De plus, si l'on voulait, contre toute vraisemblance,

Pour toute recherche portant sur le vocabulaire de César (fréquence d'un mot, ses différents emplois, etc...) le lecteur pourra consulter avec profit, malgré l'ancienneté de cet ouvrage, le LEXICON CAESARIANUM de H. Heusinger, Teubner Ed. 1837-1893. (NDLR)

faire baigner le pied du Mont Auxois par l'Oze, il serait baigné de ce côté au Nord et au Nord-Est par l'Oze, et au Sud par l'Ozerain. Au lieu de "duabus ex partibus", on aurait trois côtés. Donc César a parlé d'une autre localité (Fig.1) D'autre part, comme le Mont Auxois dans sa plus grande largeur a 800m., qu'il domine la plaine de 170m. environ, et qu'il y a 5km. de l'Oze à l'Ozerain, à l'endroit où le Mont Auxois est le plus large, en faisant un schéma à l'échelle 1/10.000<sup>e</sup>, on a un trapèze dont la grande base a 5cm., la petite base 8mm. et la hauteur 1,7mm. (Fig.2). Où sont les abrupts, les pentes inaccessibles qui rendaient l'assaut direct impossible ? La thèse alisienne s'est évanouie en fumée !

VII, 69,3 : "Ante id oppidum planities circiter milia passuum tria in longitudinem patebat". Devant cette forteresse s'étendait une plaine d'environ 3000 pas de long. Quelle est cette plaine ? Celle qui constitue la vallée de l'Oze ? celle qui constitue la vallée de l'Ozerain puisque le Mont Auxois de forme mi-elliptique, mi-losange, regarde vers le Sud ? celle qui le sépare du Mont Penneville ? ou enfin celle des Laumes, située à l'Ouest, et prolongée au Nord-Ouest par la vallée de la Brenne ? Malheureusement, il y a presque autant de plaines de 3000 pas que d'Alisiens. César parle d'une plaine ; nous en voyons 4 à Alise. Elle était, d'après César, située devant la forteresse et s'étendait sur une longueur de 4km.500 environ. Celle des Laumes, souvent citée, est perpendiculaire au Mont Auxois. Comme dans la théorie alisienne, le camp de César était sur la montagne de Flavigny, on ne voit vraiment pas pourquoi il aurait dit : "ante oppidum" au lieu de "prope oppidum". Enfin, il est impossible de découvrir une plaine de 4km.500 de long. César appelle aussi cette étendue "planities" (VII 69,3 ; 70,1 ; 79,2), "campus" (VII 79,3), "campestris" (VII 72,3 ; 81,1 ; 85,8 ; 86,4), "campestribus ac demissis locis" (VII 72,3). Ces passages supposent une plaine plus ou moins régulière, ce qui n'est pas le cas de la plaine des Laumes, vaste billard. Elle était aussi "intermissam collibus", c'est-à-dire soit encadrée, soit entrecoupée par des collines. Or, du Mont Réa à la Montagne de Pouillenay, il y a 5km., c'est là que l'on compte souvent les 3000 pas de César. Au lieu d'une barrière montagneuse limitant l'horizon à l'Ouest, il y a entre le Mont Réa et la Montagne de Mussy-la-Fosse une large brèche de 4km., constituée par les vallées de l'Oze, de l'Ozerain, de la Brenne, du Veau, du Bief du Moulin, du Ruissseau de la Fontaine Salée, du ruissseau de Mussy, de la Lochère et du Canal de Bourgegne. Donc la plaine des Laumes ne saurait être appelée "intermissam collibus", quelle que soit l'acception que l'on donne à ces deux mots, puisqu'elle est uniformément plate et qu'elle est un carrefour de vallées.

On peut comprendre aussi que cette plaine était encadrée par des collines, placée entre les troupes gauloises et romaines occupant les hauteurs dominantes. Autrement dit, puisque les Romains, avant le siège d'Alésia marchaient dans le sens nord-ouest - hypothèse Colombat qui semble vraisemblable - et qu'Alésia se trouvait sur leur ligne de retraite, cela prouverait que la plaine était dominée à l'Est et au Sud-Est par des montagnes aux mains des Gaulois, à l'Ouest et au Nord-Ouest par des montagnes aux mains des Romains. Or, que voyons-nous à Alise ? Une seule montagne, le Mont-Auxois qui n'était même pas occupé par les Gaulois (VII 69,5) ; à l'Ouest et au Nord-Ouest, il n'y a aucune hauteur occupée par les Romains, uniquement celles au Nord-Est, à l'Est et au Sud ; je ne parle pas du Mont Réa qui aurait été évacué contre toute logique par les Romains.

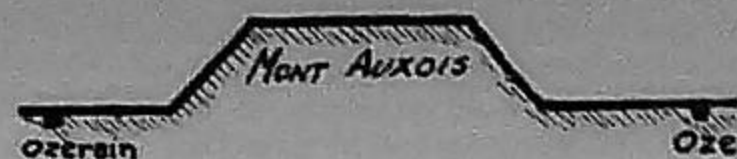
César nous apprend aussi (VII 70,1) qu'après l'établissement de la contrevallation provisoire, la plaine avait gardé sa longueur primitive de 3.000 pas ; autrement dit la partie de la plaine située à l'extérieur des lignes d'investissement, mesurait 4.500m. environ. Ce n'est pas le cas d'Alise, puisque si on mesure les 3.000 pas entre Pouillenay et le Mont Réa, plus de la moitié de la plaine avait été englobée dans les lignes romaines. La seule partie restée libre se réduisait à une très faible superficie comprise entre l'Ozerain, la Brenne et la Montagne de Flavigny. Mais cette zone elle-même en pente très raide est impropre à la cavalerie. Or, César nous apprend qu'un combat de cavalerie eut lieu dans ce secteur, il fut long et sanglant (VII 70, 1-5 ; 79,2). Voilà donc une nouvelle incohérence de plus ! Si l'on mesure cette fois-ci les 3.000 pas d'Est en Ouest, c'est-à-dire d'Alise en Grignon, la difficulté est exactement la même, la moitié de la plaine des Laumes était comprise à l'intérieur des lignes de César. Dans un cas comme dans l'autre, que l'on mesure les 3.000 pas du Nord au Sud, ou de l'Est à l'Ouest, un combat de cavalerie n'a pu se dérouler sur un front long de 4.500m., et la cavalerie de l'armée de secours n'a pu remplir toute la plaine ("annem cam planitiem ...complant"), puisque les Romains en avaient englobé la moitié dans leurs lignes et qu'elle est sillonnée en tous sens par de nombreux cours d'eau que nous avons déjà cités. Dans cette plaine où il n'y a pas moins de 10 cours d'eau, César n'en a vu pas un seul.

D'ailleurs que signifie le mot "planities" ? César l'emploie à maintes reprises. I 43,1 : "Planities erat magna et in ea tumulus terrenus satis grandis". II 8,3 : "Collis ubi castra posita erant paululum ex planitie editas". III 1,6 : "Qui vicus positus in valle non magna adiecta planitie altissimis montibus undique continetur". VII 46,1 : "Oppidi murus ab planitie atque initio ascensu recta regione ... mille CC passus aberat". VII 51,3 : "Ubi primum planitiem attigerunt". VII 69,3 ; 70,1 ; 79,2 ; VIII 14,4 : "In summam planitiem juvi pervenit". B.C.I. 70,3 : "Ex magnis rupibus nactas planitiem". I 43,1 : "Erat inter oppidum Ilerdam et proximum collem ... planities circiter passuum CCC". III 98,1 : "Ex superioribus locis in planitiem descendere". On voit donc le mot "planities" à propos d'une vallée étroite, ou d'une chaîne de montagnes dont le sommet est une "planities". Il s'agit bien d'une plaine moyennement vallonnée. On trouve aussi "campus" 5 fois : VII 72,3 ; 79,3 ; 81,1 ; 86,4 ; VIII 18,1. Pourquoi César qui d'ordinaire est si avare de ses mots appelle-t-il cette plaine de deux termes différents, si elle possédait le même caractère partout ? Accidentée ou légèrement vallonnée, il était logique que César utilise les termes de "planities" et de "campus". César ajoute qu'il dérivait l'eau d'une des rivières pour en remplir le fossé intérieur, dans les parties qui étaient en plaine et basses "campestribus ac demissis locis". En effet "demissus" signifie bas, enfoncé, profond (cf. VII 47,6 ; VIII 36,5 ; B.C. III 49,4). Mais alors comment César pouvait-il parler de "campestris munitiones" s'il n'avait pas englobé la plaine dans ses lignes d'investissement, puisqu'à trois reprises il lui donne la longueur de 3.000 pas : avant et après l'établissement de la contrevallation provisoire, et après l'établissement des ouvrages définitifs. Il n'y a qu'une seule solution possible, c'est que les retranchements des Romains avaient été édifiés au pied même du massif, à l'endroit où cessait la pente et où commençait la plaine. De cette façon, les retranchements étaient bien "campestris", situés en plaine (cf. B.C.I. 66,4 ; 79,1), et en même temps la plaine d'Alésia gardait bien sa longueur de 3.000 pas. Une fois de plus, nous constatons que ce n'est pas le cas d'Alise-Sainte-Reine.

# ALESIA

VII 69,4 : "Reliquis ex omnibus partibus colles mediocri interjecto spatio pari altitudinis fastigio oppidum cingebant". Cela signifie que la colline qui portait Alésia était entourée d'un cercle de collines très rapprochées les unes des autres ou très rapprochées de la forteresse. Ce détail n'est pas d'une importance considérable; pourtant je pense que ce qui comptait le plus aux yeux de César, c'est la distance de chaque colline à l'oppidum, ce qui permettait de faire un blocus plus ou moins étroit. Mais la principale difficulté réside dans la traduction du mot "fastigio", généralement compris comme étant le sommet des montagnes chez tous les auteurs ayant parlé d'Alésia. II 8,3 : "In frontem leniter fastigatus ad planitiem redibat" IV 17,4 : "Frons ac fastigata" VII 69,4 : ici VII 73,5 : "Scrobes fodiebantur paulatim angustiore ad infimum fastigio"... VII 85,4 : "Iniquum loci ad dechoitatem fastigium magnum habet momentum"... VIII 41,5 : "Turris quae superare fontis fastigium posset"... B.C.I. 45,5 : "Ab oppido autem dechiris locus tenui fastigio vergentem longitudinem passus circiter CCCC"... II 10,3 : "Has inter se capreolis molli fastigio conjungunt"... II 11,1 : "quicquid incipit fastigio musculi elabitur"... II 24,3 : "Id autem est iuxta .. sed tamen paulo leniore fastigio ab ea parte, quae ad Uticam vergit"... Partout il s'agit d'une pente inclinée vers le bas; en effet il s'agit selon la traduction de Constans tantôt d'une crête peu accentuée qui s'abaisse ensuite sensiblement vers la plaine (II 8,3), de trous se rétrécissant de plus en plus vers le bas (VII 73,5), de pente défavorable du terrain (VII 85,4), d'un endroit où naît une source... etc...

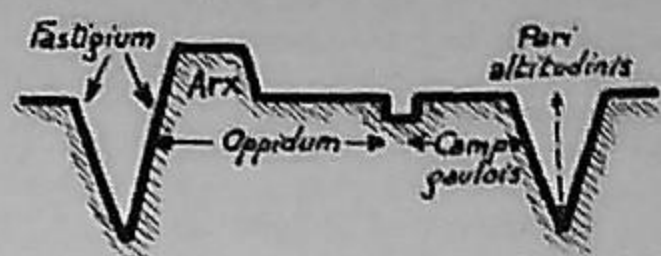
Avant de donner une traduction précise de cette phrase, voyons comment les partisans d'Alise-Sainte-Reine ont interprété ce mot, et quelles conclusions ils ont tiré - selon Constans -, de "tous les autres côtés la colline était entourée à peu de distance de hauteurs dont l'altitude égalait la sienne". Bien que nous rejetions cette traduction inexacte, admettons-la cependant par esprit de conciliation et voyons ce qu'il en est d'Alise-Sainte-Reine : l'oppidum d'Alise a-t-il la même altitude que les hauteurs environnantes ? Les Alisiens eux-mêmes reconnaissent que cette condition n'est pas remplie par le Mont Auxois. Par exemple, pour M.J. Carcopino ("César" page 827) : "Plus encore qu'il ne domine, il est circonvenu et dominé"... Placé au centre d'un cirque de hauteurs qui l'égalent ou le surplombent"... Le désavantage d'Alise, c'est que les montagnes voisines sont au moins à égale hauteur; par suite on peut distinguer ce qui se passe chez les assiégés" (F.Lot "La Gaule" p.152). Le Mont Auxois culmine à 418m., mais à la pointe Ouest, il n'a que 400m. et à l'Est 369m. Au N.-O. le Mont Réa cote 386m. Les hauteurs du Plateau de Seigny à Bussy-le-Grand ont 326, 328, 368, 373, 380, 385, 392, 398, 401, 409, 410, 413 et 422. La montagne de Bussy cote 385, 393, 379, 399, 401, 402, 413, 426. Le Mont Penneville cote 405 et 429. La Montagne de Pouillenay passe de 344 à 443; celle de Musy la Posse cote 408, 418, 420, 425, 429, 430. La Courtine cote 408 et le Veaubaigne la cote 309. La Montagne de Flavigny constitue l'extrémité septentrionale d'un promontoire long et étroit qui atteint en certains points 447m. d'altitude et même 494. La partie Nord de la Montagne de Flavigny cote elle-même 385, 391, 421, 426, 429, 443, 447, 461. Donc au lieu de 369m. au minimum et de 418 au maximum, ces hauteurs passent de 309 à 494. Presque 200m. de dénivellation, ce qui n'empêche nullement ces hauteurs d'être toutes égales en altitude, selon les Alisiens !!!!!



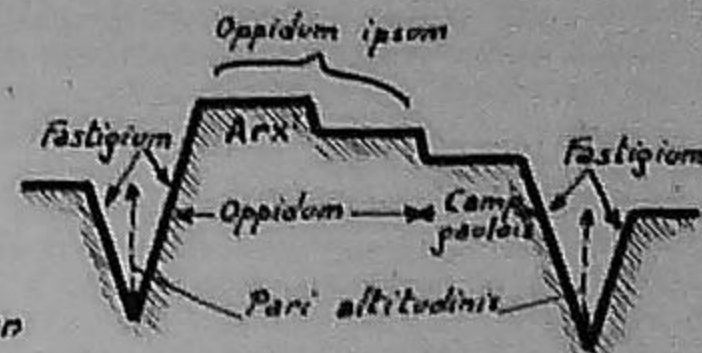
- Fig. 1 -



- Fig. 2 -

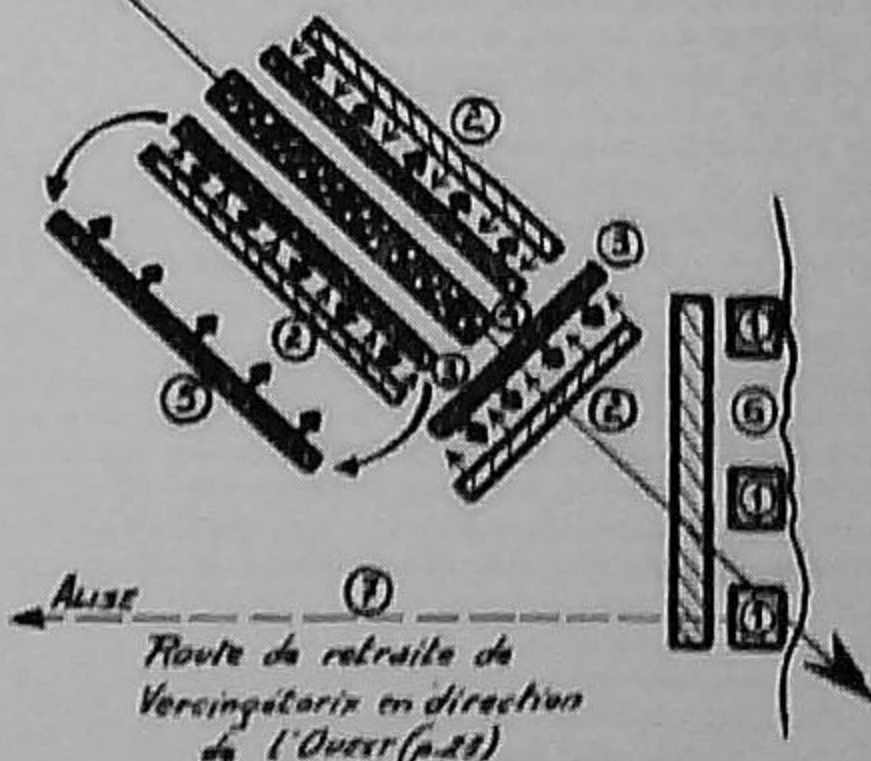


- Fig. 3 -



- Fig. 4 -

Direction de marche  
de l'Armée romaine  
NO → SE (p. 17)

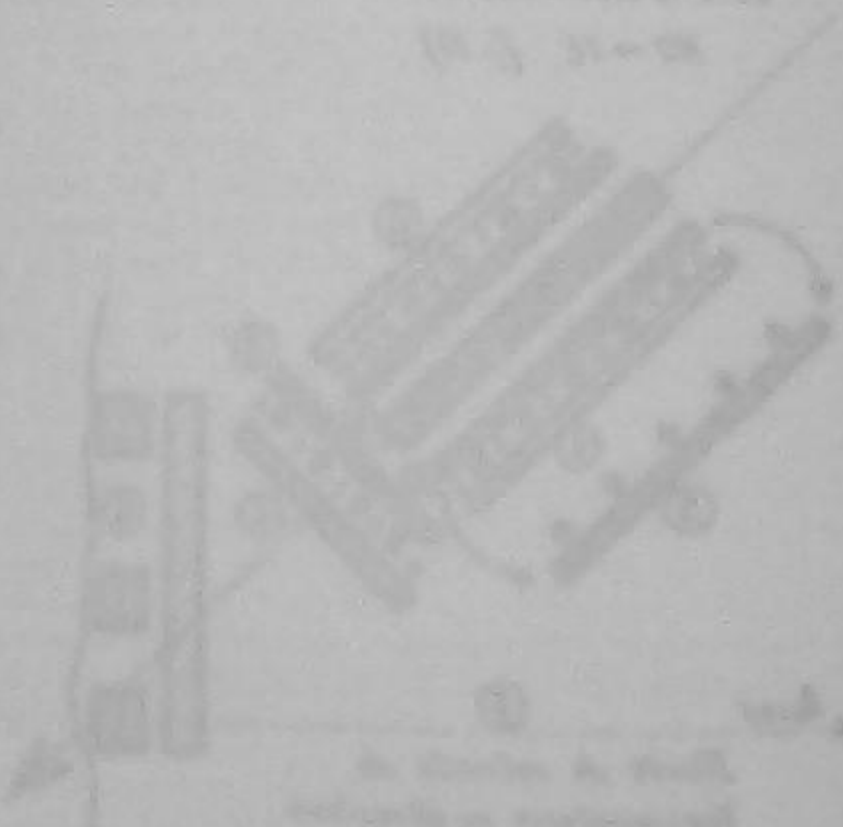


- Fig. 5 -

- ① VII. 66,2 : "in trinis castris"
- ② VII. 67,1 : "Abstero die in tres partes equitatu duas se acies a duobus lateribus ostendunt una a primo agmine iter impedire coepit"
- ③ VII. 67,2 : "quare nuntiata Caesar suum quaque equitatum tripartito dividum contra hostem cre jubet"
- ④ VII. 67,3 : "constitit agmen"
- ⑤ VII. 67,3 : "Tandem Germani ubi dextra latere summum iugum nacti hostes locis depallunt"
- ⑥ VII. 67,5 : "Fugientes usque ad flumen ubi Vercingetorix cum pedestribus copis considerat"
- ⑦ VII. 68,1 : "Fugato omni equitatu... Alisiam.. iter facere coepit"

d'après A. Monnin

ALÉSIA



Voyons maintenant si l'expression "mediocri interjecto spatio" s'applique au Mont Auxois et aux collines voisines : sont-elles donc peu distantes entre elles ce qui est l'une des interprétations possibles ? Le Mont Réa est à 2.400m. de la Montagne de Bussy-Rabutin, à 3.500m. de la Montagne de Flavigny, à 4.500m. de celle de Mussy-la-Fosse, à 5.000m. de celle de Pouillanay. La montagne de Mussy-la-Fosse est à 3.000m. de celle de Flavigny. Le "mediocri interjecto spatio" qui passe de 2.400m. à 5.000m. est évidemment un détail insignifiant !

Autre interprétation : ces collines sont-elles peu éloignées de l'oppidum d'Alise ? Le Mont Auxois est à 750m. du Mont Penneville, à 1.200m. de la Montagne de Bussy-Rabutin, à 1.300m. de la Montagne de Flavigny, à 2.000m. du Mont Réa, à 2.300m. du plateau de Ménétreux et Bussy-le-Grand, à 3.900m. de la Montagne de Mussy-la-Fosse et à 4.000m. de celle de Pouillanay. De 750 à 4.000m., il y a vraiment une faible distance !

Il est inutile de continuer dans cette voie. Alise-Sainte-Reine n'est certainement pas Alésia ! Nous avons réservé le mot "fastigio" qui est donc tout à fait l'inverse d'un sommet. Je crois comprendre ainsi la description de César : la forteresse proprement dite était située sur une très haute montagne - dominée par une citadelle ("arx" ; B.C.I. 38,6 ; VII 84,1 ; B.C.II 1,3 ; III 66,5 ; 112,8) - ce qui fait au minimum une montagne à deux sommets, et la différence d'altitude entre le pied et le sommet de chaque montagne était égale à celle de l'oppidum. On comprendra mieux d'après le schéma ci-joint. Il se peut que je me trompe, mais je suis prêt à m'incliner si l'on me fournit une meilleure explication.

Il reste à savoir ce que César entend par "mons" (23 ex.) et "collis" (29 ex.). Si nous nous reportons à la description de Gergovie par César, nous voyons que dans un massif montagneux, "mons" désigne le sommet le plus élevé (744m.) et "colles" chacun des autres sommets, inférieurs en altitude (692, 600, 561, 604, 525, 520m., etc...). Donc le "mons" du chap. 83 dominait toute la région ("post montem se occultavit") et la montagne d'Alésia était une "collis", comme les hauteurs voisines. Il se peut donc que la colline d'Alésia soit dominée en partie par une autre montagne, mais il est probable aussi qu'elle dominait - surtout de l'arx - les autres collines.

VII 69,9 : "Sub muro que para collis ad orientem solum spectabat, hunc oppidum locum castris Gallorum compleverant". Lison, par exemple, l'ouvrage de M. Colombet ("A la recherche d'Alésia : Alais ou Alise ?"). Page 28, ligne 27 : "Celui-ci (le camp gaulois) était sur la partie orientale de la colline, directement sous les murs de l'oppidum" .... Page 29, ligne 44 : "Or nous savons que l'oppidum d'Alésia n'occupait pas tout le plateau du Mont Auxois. Il n'atteignait pas l'extrémité orientale, puisque sur cette partie de la "colline" les Gaulois avaient pu établir "sub muro", sous le rempart, "leur camp"..... Page 39 : "César nous dit que sur les pentes orientales du mont avait été établi le camp gaulois. La détermination exacte de l'enceinte de ce camp est encore mal précisée à Alais. Il faut, je crois, restreindre le camp au sommet des pentes orientales".... Où est-il donc en définitive ?

Ces nombreuses contradictions sont une preuve d'embarras. En effet, la situation de ce camp gaulois est un sujet d'embarras pour les partisans d'Alise, car ils sont obligés de reconnaître que leurs théories aboutissent à une impasse. Du moment qu'il est impossible de placer le camp gaulois sur l'oppidum lui-même, trop exigü, on comprend aisément pourquoi Constans traduit "pars" par "Tlanc", et H. Colombet par "pentes". Le dilemme est le suivant : ou bien placer le camp sur la montagne même, à l'est du plateau, mais alors il devient minuscule, ou bien déborder au nord, à l'est et à l'ouest, mais alors on n'est plus d'accord avec le texte de César. Donc il est impossible de concilier la grammaire avec la stratégie la plus élémentaire.

Mais détail important, César dit que les troupes gauloises remplissaient - et non occupaient - la partie orientale de la montagne, ce qui suppose deux dimensions bien définies : une longueur, une largeur et peut être une troisième : la hauteur ou la profondeur. Autrement dit, les troupes gauloises occupaient un emplacement nettement délimité par la nature, tel qu'un plateau, une terrasse, un terrain plat et dominant, situé immédiatement sous le rempart de l'oppidum : "sub muro". Or, que voyons-nous à Alise ? Autant de camps gaulois que d'Alisions. Constans ne sait si les Gaulois campaient sur le seuil du Mont Penneville, ou sur le plateau même. De toutes façons, il nous montre trois fossés et trois murs là où César n'en a vu qu'un seul. Pour V. Pernet, suivi par M.J. Carcopino, les Gaulois allaient de l'Oze à l'Ozerain, occupant les pentes Nord, Est et Sud, jusqu'à l'emplacement actuel du village d'Alise. Le fossé du camp gaulois avait 6 pieds (= 1m,80) ; celui d'Alise pouvait avoir 3 mètres de profondeur.

Au sujet du mur gaulois, on lira avec profit ce qui suit : " La date du rempart que nous avons mis à jour ne peut être fixée sûrement. Je ne la crois pas antérieure de plus d'un quart de siècle à la guerre des Gaules. Mais, à une époque beaucoup plus ancienne, une sorte de mur cyclopéen, dont nous avons retrouvé les restes, a pu barrer l'accès du plateau par ses pentes de l'Est " (E. Espérandieu : Les Fouilles d'Alésia, Croix Saint-Charles, 1911, page 12).

Victor Pernet dans ses notes sur Alise ("tiré-à-part" page 48) a écrit à propos du camp gaulois : " Une tranchée indéfinie fut commencée suivant l'arête du col de Ravouse, qui sépare le Mont Auxois du Mont Penneville, au sud du chemin d'Alise à Flavigny : nous rencontrâmes un fossé triangulaire, à talus régulier, de 2 mètres de profondeur. Ce fossé, à cheval sur le col, fut d'abord suivi au Sud, sur le versant de l'Ozerain, jusqu'au ravin ; dans les prés, la trace en fut perdue par suite de la démolition causée par le ravin.... Toute la partie du camp gaulois située sur le versant Sud du Mont Auxois est dans les vignes. Le fossé triangulaire que nous avons découvert dans le col de Ravouse nous a laissé longtemps dans le doute : nous admettions difficilement que les premiers travaux de retranchement que firent les Gaulois fussent aussi parfaits que les travaux romains les plus finis du genre. Aujourd'hui encore, nous nous demandons si ce fossé n'a pas été plutôt la première défense romaine, jouant à l'Est le rôle de protection que le fossé de vingt pieds jouait à l'Ouest et que l'Oze et l'Ozerain, dans la partie de leur parcours comprise dans l'investissement de la place, jouaient au Nord et au Sud. Le retranchement est à 400 pas en avant de la contrevallation de la pointe de Penneville : la distance qui sépare

ces deux fossés n'aurait-elle pas été garnie de trous-de-loup et semée de chausse-trapes ? Si le fossé triangulaire dont nous venons de parler n'est pas un retranchement gaulois, nous sommes obligés de rechercher ailleurs les limites du camp de Vercingétorix "

Déjà, en 1954, j'émettais l'hypothèse que ces deux fossés étaient tous deux soit romains, soit gaulois, édifiés par les habitants de l'oppidum afin de barrer les chemins menant au Mont Auxois. Reste à savoir si les Romains auraient pu creuser ces fossés impunément et si près du Mont Auxois.

Je me suis borné à parler du relief exclusivement, car c'est ce qui, depuis 2.000 ans, a dû le moins changer. Que disent donc les partisans d'Alise de sa topographie. F. Lot ("La Gaule"), page 152 : " Le désavantage d'Alise, c'est que les montagnes voisines sont au moins à égale hauteur, par suite on peut distinguer ce qui se passe chez les assiégés ". E. Quinche ("Les Helvètes"), page 165 : " Mais cette place exigüe apparaît dépourvue des défenses naturelles qui avaient si bien servi le jeune roi en Auvergne. César ne se heurterait plus ici à d'infranchissables escarpements : la colline, découpée par les deux vallons parallèles de l'Oze au nord et de l'Ozerain au sud, s'infléchit doucement vers la plaine des Laumes, tandis que du côté oriental, elle se continue et se prolonge par l'arête du Mont Penneville et des bois d'Eugny dont seule une dépression peu profonde la sépare. Et César ne disposait non plus de six, mais de dix légions comme aussi de la cavalerie germanique. Autant dire que les Romains avaient pour eux l'avantage du nombre, de la technique, de l'armement, de la discipline et de la cohésion. La partie d'avance s'annonçait perdue ....". J. Carcopino ("César"), page 824 : " Les inconvénients (d'Alésia) n'échappaient point à un regard averti ...". Pages 826-827 : " Ainsi placé au centre d'un cirque de hauteurs qui l'égalent ou le surplombent, le Mont Auxois était fait pour être investi...".

Cayrou (le latin en 4ème) pages 343-344, n.20 : " L'escalade directe n'était pas impossible ; elle offrait, en tout cas, moins de difficultés qu'à Gergovie ; le plateau, moins haut, présentant des pentes moins raides et moins glissantes "

O. Julian donne le coup de grâce à la thèse alisienne : " Sur près de la moitié de son circuit, on aborde Alésia par une montée facile, à travers des déblais de roches et de terres. César aurait presque pu tenter l'escalade ". (Vercingétorix - page 262).

La conclusion s'impose d'elle-même : Alise-Saints-Reine n'est pas Alésia.



II

QUESTIONS DIVERSES

1°) Les "duo flumina" du ch. 69 ne peuvent pas être l'Oze et l'Ozerain, car leurs vallées qui sont parallèles encadrent le Mont Auxois au Nord et au Sud. Si César avait voulu parler d'eux, il aurait dit : "Cujus collis fastigia, singula utraque ex parte flumina subluabant", en admettant toutefois que ce qui n'est pas le cas ici, les pentes de la montagne soient baignées par les deux rivières.

2°) La colline du nord. Il y aurait une longue étude à faire à ce sujet, mais je me contenterai de quelques jalons. Citons d'abord le texte latin ; VII 83,2 :

"Erata septentrionibus collis quem propter magnitudinem circuitus opere circumplecti non poterant nostri ; necessario paene iniquo loco et leniter declivi castra fecerant"... La thèse alisienne, basée sur la traduction de Constans, prétend que, au nord de la plaine des Laumes, il y avait une montagne qu'en raison de sa vaste superficie les Romains n'avaient pu comprendre dans leurs lignes, et qu'ils avaient établi leur camp au pied de la montagne, en un terrain légèrement en pente, mais qui en réalité est situé en plaine. On voit donc quelles libertés ils ont pris avec le texte de César. D'abord, César n'a jamais dit qu'il avait voulu placer le camp des légats au nord de la plaine. Nous trouvons en effet le mot "oppidum" trois lignes plus haut (VII 82,3). César a bien parlé de la plaine, mais beaucoup plus en arrière (VII 79,2). Dans le mot "plaine" a été surajouté parce que c'était plus commode pour la thèse alisienne. Ensuite le mot "circuitus" n'a jamais signifié "surface, superficie", mais "périmètre, ligne courbe" ; cf. I 41,4 ; 69,6 ; B.C. I 61,1 ; II 24,4 ; III 45,5, 63,3. Il s'agit donc d'une colline située au Nord de l'oppidum, et dont le pourtour était très grand. Une colline dont la superficie est un hectare peut avoir 1km. de long sur 10m. de large : elle aura une faible superficie, mais un long pourtour (2020m.). Ce n'est pas le cas du Mont Réa, situé au Nord de la plaine, et dont la superficie et le périmètre sont très faibles. D'ailleurs, ce qui devient incompréhensible, c'est qu'il avait englobé dans la ligne provinciale d'investissement au début du siège : jamais César ne dit qu'il l'a évacué pour faire plaisir aux Alisiens du 21<sup>e</sup> siècle. Le terrain légèrement en pente de César est devenu un terrain plat, situé en plaine, près de l'Oze auquel il s'appuie. De peu favorable, il est devenu très défavorable, puisque les Gaulois pouvaient s'installer impunément sur le Mont Réa, dans les anciens retranchements et "castellum" romains. Si ce point dominant, commandant toute la plaine et les vallées de l'Oze et de la Branne, n'a pas été occupé par les Romains, c'est que César n'est jamais venu à Aline-Sainte-Reine. Or bien que la colline du Nord n'ait pu être englobée totalement dans des retranchements qui auraient formé une circonférence autour d'elle - circuitus -, le camp romain était bel et bien situé dans une position dominante, installé sur le bord de la montagne même : "et hic superiorum castrorum situs multitudine conspicuus" (VII 83,1 ; 83,4 ; 86,1).

Si l'on place dans le camp romain sur le Mont Réa, il ne sera ni sur un terrain légèrement en pente, ni dans une position peu favorable ; si on place le camp romain au pied du Réa, il ne sera pas dans une position dominante, peu favorable et légèrement en pente. Ce dilemme auquel on n'a jamais trouvé de solution diluante le Mont Réa nous arrête.

III

LE COMBAT DE CAVALERIE QUI PRECEDA LE SIEGE D'ALEZIA

La localisation de ce combat est primordiale pour l'identification d'Alésia, car l'une et l'autre sont inséparables. Le problème repose sur trois éléments principaux.

VII 66,2 : "Cum Caesar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium provinciae ferri posset, circiter milia passuum decem ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit"....

VII 67,1 : "Postero die"... 68,1 "Fugato anni equitatu Vercingetorix copias, ut pro castris collocaverat, reduxit protinusque Alesiam... iter facere caepit"....

VII 67,2 : "Caesar ..adtero diead Alesiam castra fecit"....

La traduction et l'interprétation du premier passage cité est la plus controversée. Essayons d'y voir clair. Que s'était-il passé auparavant ? César avait subi un échec devant Gergovie (VII 44,53) et il était allé se réapprovisionner chez les Sénon (VII 56,5) et y attendre Labiénus qui était allé combattre du côté de Lutèce (VII 57-62) ; enfin, Labiénus était revenu à Sens et avec toutes ses troupes avait rejoint César (VII 62,10). Puis Vercingétorix avait lancé des attaques contre la frontière de la Province, de Lyon jusqu'à Nîmes, et avait réuni toutes ses troupes dans la région de Bibracte. C'est alors que nous arrivons à la fameuse phrase : "Cum Caesar consedit"... Arrêtons-nous à chaque mot, car de nombreux historiens, archéologues ou latinistes nous ont, dans un but tendancieux, livré des traductions plutôt fantaisistes, tout comme les conclusions qui en découlent.

§

1) La conjonction "cum" veut l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif, quand elle marque l'enchaînement des événements, c'est-à-dire quand l'un des événements a réagi sur l'autre ; on l'appelle pour cette raison "temporelle causale". Ici le mouvement des Romains a entraîné la manœuvre des Gaulois, et la manœuvre des Gaulois a eu lieu pendant le mouvement des Romains.

§

2) Le nom du lieu où l'on va ou du lieu où l'on pénètre, se met à l'accusatif avec in.

Il y a près de 400 exemples de compléments de lieu à l'accusatif précédés de la préposition "in" et où le lieu visé a été atteint. Nous pouvons donc affirmer que non seulement César se rendait en Séquanie, mais qu'il y a bel et bien pénétré, et que c'est là qu'il faut chercher le combat préliminaire et le site d'Alésia. Les partisans d'Alise opposent à ceci une bien curieuse objection : dans certains cas, disent-ils, le complément de lieu à l'accusatif précédé de la préposition "in" permet de dire que le lieu visé n'a pas été atteint. Le seul et unique exemple produit est celui-ci : "Per agros Sequanorum et Haediorum iter in Bantonum fines facere" (I 10,1). Cet exemple serait un sérieux obstacle à la règle énoncée ci-dessus 1° s'il n'était pas unique en son genre 2° et si l'on n'avait pas pris la peine, pour plus de

commodité, de tronquer la phrase qui débute par : "Helvetusesse in animo". Cela signifie que les Helvètes avaient l'intention de se rendre en Saintonge après avoir traversé la Séquanie et l'Éduie. Il s'agissait ici d'un projet, d'une intention, et non d'un mouvement réel. Pourquoi César cite-t-il uniquement les Séquanes et les Eduens comme peuples intermédiaires entre l'Helvétie et la Saintonge ? Parce que les Séquanes étaient le premier peuple que devaient rencontrer les Helvètes au début de leur migration ; quant aux Eduens, ils sont nommés eux-aussi parce que leurs doléances au sujet des dévastations effectuées sur leur sol - à eux, peuple ami des Romains - allaient permettre l'intervention de César dans les affaires intérieures de la Gaule. Pas un mot sur les Arvernes, les Bituriges et les Lécovices dont les Helvètes auraient dû traverser le territoire, et qui n'ont joué aucun rôle militaire ou politique dans les détails de César avec les Helvètes. Au moment de la migration des Helvètes, leur but lointain ou le plus éloigné était la Saintonge, leur but immédiat était la Séquanie et l'Éduie ; dans le passage qui nous intéresse (VII 66,2), César n'avait pas l'intention de se rendre en Séquanie ; mais il était bel et bien en train de s'y rendre. Voici donc le tableau récapitulatif que nous pouvons dresser

<u>Helvètes en 58</u>	<u>César en 52</u>
<u>But lointain</u> : la Saintonge, citée dans le texte (I 10,1)	La Province, citée dans le texte (VII 66,2)
<u>Point de départ</u> : l'Helvétie, citée dans le texte	La Lingonie, citée elle aussi
<u>Pays intermédiaires</u> : celui des Séquanes et des Eduens, tous deux cités dans le texte	La Séquanie, citée également

Si l'on voulait faire de la Séquanie en 52 av. J.C. le but lointain de César, et de la Lingonie son point de départ, le pays intermédiaire où se serait déroulé le combat de cavalerie étant le pays des Sénon ou des Eduens, il faudrait qu'on nous explique pourquoi César aurait nommé les Séquanes et les Eduens au moment de la campagne contre les Helvètes, et aurait omis de citer les Eduens ou les Sénon au moment de la campagne de 52, ce combat de cavalerie ayant une importance considérable puisque la fortune changeait de camp et que César ajournait son retour dans la Province.

3) Le nom du lieu par où l'on passe se met à l'accusatif avec "per" ; pratiquement "iter facere per" = traverser. Les exemples ne manquent pas. Voyons maintenant ce qui se passe lorsque César emploie simultanément les prépositions "per" et "in" avec un verbe de mouvement. B.C. I 10,3 : "Qui proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat"... I 12,1 : "Flumen est Arar, quod per fines Manduorum et Sequanorum in Rhodanus influit"... VII 9,4 : "Per fines Manduorum in Lingonas contendit"... B.C. I 23,5 : "Per fines Nerviorum, Remorum, Loricorum in Ambios pervenit"... I 39,3 : "Per Nauretanium... iter in Hispaniam facere"... III 79,3 : "Per Candavian iter in Macedonia expeditum habebat". Si César n'a pas pénétré en Séquanie, on devra donc nous prouver que la Saône n'arrose ni la Franche-Comté ni la Bourgogne et qu'elle ne se jette pas non plus dans le Rhône.

Pour que César n'ait pas pénétré en Séquanie, il aurait fallu "ad Sequanos".

400 exemples environ montrent que le nom du lieu vers lequel on se dirige sans y entrer se met à l'accusatif avec ad.

§

4) Il nous reste à déterminer le sens précis de l'expression "extremos fines". Voyons d'abord l'adjectif "extremus" 25 exemples chez César montrent qu' "extremus" signifie la fin, l'extrémité de quelque chose, par exemple la frontière de la Celtique et de la Belgique (I 1,6) ; l'extrémité de la Province (I 10,5) ; l'extrémité des fossés (II 8,4) ; la fin d'une armée en colonne, c'est-à-dire l'arrière-garde ; extrémité de langues de terre (III 12,1) ; derniers bagages (III 29,2) ; extrémité d'un pont (VI 29,3) ; fin d'un discours (VII 53,1) ; fin du jour (VIII 15,5) ; extrémité de la Gaule (VIII 31,5) ; frontière des Rèmes (II 5,4) ou des Suèves (VI 10,4). Partout il s'agit d'une frontière naturelle matérialisée dans deux cas sur trois par un fleuve. Les "extremi fines" des Gaulois et des Belges (I 1,6) ne sont pas autre chose que la Marne et la Seine ; I 1,2 : "Gallos... a Belgis Matrona et Sequana dividit". C'est l'Aisne qui formait une des frontières des Rèmes (II 5,4). Ailleurs, c'est la forêt Bacenis à l'entrée de laquelle se réfugiaient les Suèves et qui leur sert de frontière (VI 10,5).

Quant au mot "fines", il signifie généralement "territoire", mais dans le tiers des cas où il est employé par César, il a aussi le sens de "frontière". Il serait trop long de citer ici tous les exemples de traduction de "fines" par frontière. Nous citerons pourtant ceux-ci. VII 66,2 : "Il contourne ostensiblement le peuple de Bibracte, pour gagner la frontière où les Lingons touchent aux Séquanes" (J. Carcopino : "César" page 825) ; "extremi fines Lingonum, c'est l'extrémité sud-ouest et sud du territoire, à la frontière hédienne" III (L.A. Constans : "César, Guerre des Gaules" Tome II page 260)

§

5) Les "trinis castris" ont fait couler beaucoup d'encre. Voyons les divers compléments employés avec "considero". Les compléments de lieu sont les suivants : "sub monte" (I 21,4) ; "ad ripas Rhoni" (I 37,3) ; "quo in loco" (I 49,1) ; "trans id flumen" (II 16,2) ; "contra eum" (III 17,5) ; "in uberiorum finibus" (IV 8,3) ; "quo in loco" (V 9,1) ; "in loco consecrato" (VI 13,10) ; "hic" (VII 57,4) ; "in agris civitatibusque" (VII 77,5) ; "ubi" (VIII 15,5) ; "veteribus suis in castris" (BC III 76,1) ; "in mala veteribus castris" (III 76,2) ; "in monte" (III 90,1). Cela prouve que "considero" n'est pas un verbe de mouvement, puisque son complément est à l'ablatif avec "in". Mais ici il n'y a pas de préposition ! Ce n'est pas un cas unique III 17,5 : "abinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat"... III 24,4 : "seae castris tenebat"... V 53,3 : "Trinis hibernis hiemare constituit"... VIII 14,1 : "montem complures dies castris palude et loci natura munita se tenere"... VIII 26,2 : "Castra ponit loco munito"... VIII 33,1 : "Tripertito cohortibus divisim trina excellissimo loco castra locat"... B. Afr. 67,3 : "Trinis castris... consedit" B. Afr. 79,2 : "Trinis castris consedit"... Tite-Live 27,45 : "Licet in aliis considero castris"

§

6) Il reste enfin une remarque à faire au sujet de "quo facilius subsidium provinciae ferri posset". Ce membre de phrase peut signifier que César allait porter secours à la province ou bien pourqu'elle puisse lui porter secours. Malgré son échec de Gergovie, César n'était pas en danger, mais il ne pouvait recevoir aucun secours de la Province (VII 65,4 : "Interclusis omnibus itineribus nulla re ex provincia atque Italia sublevari poterat"...) et d'autre part Vercingétorix avait lancé ses guerriers contre les Allobroges, les Helviens et les Volques Arécomiques (VII 64,4-6). C'est donc bien César qui allait porter secours à la Province ; cf. IV 16,5 : "Ubi... Caesarem .. magnopere orabantur sibi auxilium ferret"... B.C. III 78,3 : "Obsesso Sapione necessario illum suis auxilium ferre cogeret"... III 78,5 : "Ut subsidium Sapioni ferret"...

À l'issue de cette étude, nous dirons que la traduction "extremos Lingonum fines" : frontière la plus lointaine des Lingons par rapport aux Séquanes, est insoutenable parce que les adjectifs qui expriment avantage ou désavantage, bienveillance ou hostilité, égalité ou voisinage, ont leur complément au datif ; ce serait donc soit : "extremos Sequanis Lingonum fines", soit beaucoup plus simplement : "extremos Sequanum fines" ou "primos Lingonum fines". Si l'on considère également que les verbes ou adjectifs exprimant une idée d'éloignement veulent leur complément à l'ablatif, seul ou avec ex ou ab, on aura la forme "Sequanis" et non "Lingonum in Sequanos". D'ailleurs la place de ce complément de lieu en tête de phrase marque qu'il s'agissait du but immédiat de César, la Séquanie, et non d'un but lointain ou projeté, comme le "ad Boios profiscitar" du VII 10,4.

Ajoutons une remarque. "La préposition "per" en latin, comme "à travers" en français, marque que le point visé, la Séquanie, est nécessairement différent du pays traversé, la Lingonie, mais aussi du point de départ non nommé ici, la Séquanie". Cette argumentation a été exposée dans "Miroir de l'Histoire" et "La République de Besançon" par le R.P. Noché. Seulement César n'a jamais dit qu'il traversait la Lingonie, mais les confins de la Lingonie, la frontière de la Lingonie, "extremos fines". Donc le point de départ était situé hors des confins de la Lingonie, c'est-à-dire au centre ou à l'intérieur de la Lingonie. En admettant même que César soit parti de Séquanie, il aurait dit "primos Lingonum fines" en traversant la frontière lingonne. On ne peut admettre non plus que César longeait la frontière ou les confins de la Lingonie, car il aurait dit par exemple "secundum extremos Lingonum fines", comme il a dit : "Boi ipse in Arvernos ad oppidum Gergoviam secundum flumen Elaver duxit" (VII 34,1).

Nous résumerons ainsi notre argumentation : il y eut un combat de cavalerie le lendemain du jour où les Romains traversaient la frontière lingonne ; ce combat eut lieu évidemment en Séquanie, et le lendemain César arriva sous les murs d'Alésia en Séquanie - où Vercingétorix s'était réfugié avec toutes ses troupes.

LE COMBAT DE CAVALERIE D'APRES A. COLOMBET

Passons maintenant à la critique de l'emplacement du combat de cavalerie tel qu'il a été imaginé par A. Colombet. Deux points sont exprimés d'une façon explicite : la direction de marche de l'armée romaine s'effectuait dans le sens nord-ouest sud-est (p. 17) ; la route de retraite de Vercingétorix était en direction de l'Ouest (p.23) ; nous ne savons pas où était le triple camp gaulois, ni le cours d'eau où prendra position Vercingétorix avec son infanterie, le jour du combat. Etudions de près le texte latin. Nous voyons que la victoire fut remportée par les Germains qui réussirent à enfoncer l'aile gauche de la cavalerie gauloise ; il fallait donc pour cela qu'elle soit isolée des deux autres ailes, et que celles-ci et l'infanterie ne puissent lui porter secours. D'autre part, comme l'infanterie gauloise était rangée devant les camps et qu'elle prit incontinent le chemin d'Alésia dans la direction Ouest, c'est que le triple camp gaulois était situé à droite du champ de bataille, donc à l'Est. Quelle était l'orientation de la rivière ? Comme l'infanterie gauloise s'appuyait sur elle, elle devait donc être orientée Nord-Sud. Résumons-nous avant de tirer les conclusions de ce schéma : 1° Direction de marche de l'armée romaine : Nord Ouest Sud-Est. 2° "Summum iugum" à droite des Romains. 3° Triple camp gaulois et rivière : Nord-Sud. 4° Route de retraite de Vercingétorix et Alésia : à l'Ouest.

Tout ceci est-il logique ? La conclusion que nous tirerons de ce schéma est que les Romains auraient dû arriver avant les Gaulois à Alésia. En effet, puisque les Germains enfoncèrent l'aile gauche de la cavalerie gauloise et que l'infanterie de Vercingétorix ne put intervenir, qu'est-ce qui empêchait les Romains de couper la route aux Gaulois ? Et même de leur couper la route d'Alésia ? Et pour comble, ne voit-on pas les bagages gaulois suivre le gros de la troupe ? Quelle tentation pour les Romains et pour César d'en finir une bonne fois pour toutes avec ces maudits Gaulois ! Le "reduxit copias" indique seulement que Vercingétorix ramena ses troupes en arrière, et fit demi-tour pour gagner Alésia. On peut s'étonner que Vercingétorix ait placé ses camps près d'une rivière, mais je ferai tout d'abord remarquer qu'il disposait avant la bataille de 15.000 cavaliers, de son train des équipages, et de nombreuses troupes d'infanterie. D'autre part, pendant la campagne de 51, Hirtius note que les Barbares avaient coutume de laisser les hauteurs pour établir leur camp sur les bords des rivières (VII 36,3 : "ut barbarorum fere consuetudo est, relictis locis superioribus ad ripas esse flumina demissa"). Enfin, il semble que l'infanterie, la cavalerie et les bagages occupaient chacun des trois camps.

A. Colombet : "A la recherche d'Alésia : Alaise ou Alise ?" P.10 : "César longeait une frontière" - P. 11 ; "Il faisait route à travers les confins de la Lingonie et se dirigeait vers les Séquanes" - P. 14 ; "César suivait donc les confins extrêmes des Lingons" - P. 17 ; "Son armée traversait les confins des Lingons et se dirigeait sur les Séquanes" - P. 17 n.26 ; "Ce serait plutôt l'inverse : les frontières extrêmes aux Séquanes ; i.e. les frontières occidentales" - P. 18 ; "Il faisait chemin à travers la Lingonie" - "César chemina à travers les Lingons" - P. 20 ; "César se trouvait encore chez les Lingons" - P. 22 ; "Il avait accompli au moins quelques étapes chez les Lingons. Il faut exclure tout lieu proche des frontières occidentales de la Lingonie" - P.17 ; "la détermination du lieu de ce combat de cavalerie est d'une importance primordiale pour la fixation de l'emplacement d'Alésia" - P.23 ; "Laissons de côté ce problème irritant"... Quelle est en fin de compte la thèse de M. Colombet ? Bien malin qui pourrait le dire et expliquer ses nombreuses contradictions !

V  
LES FOSSES DE 15 PIEDS

VII 72,3 : "Das fossas quindecim pedes latas eadem altitudine!"... Tous les latinistes ou traducteurs de César ont varié sur cette phrase, mais ont cependant toujours pensé à deux fossés de 15 pieds de large chacun. Afin de vérifier le bien fondé de cette hypothèse, voyons d'autres exemples semblables.

A Gergovie, VII 36,6 : "Fossanque duplicem duodenum pedum... perduxit"; il s'agit de deux fossés ayant 12 pieds de large chacun; malheureusement nos archéologues sont tombés sur un "os", puisqu'on a trouvé 2 fossés de 6 pieds de large chacun. Au camp de 51, VIII 9,3 : "Fossam duplicem pedum quinum denumlaterebus deprimi de-rectis". Les fouilles ont permis de découvrir 4 fossés, 2 de 1m.80 de large et les 2 autres de 1m.50; ils étaient jumelés à 1m.20 l'un de l'autre, et chaque série de 2 fossés était séparée de l'autre par un intervalle de 4m.50. Grammaticalement, la tournure est la même que pour Gergovie, mais est-ce véritablement la vraie Gergovie? A. Herda, B.C. I 41,4 : "Pedum XV fossam fieri jussit", il s'agit d'un fossé de 15 pieds de large. A. Dyrrachium; B.C. III 63,1 : "Erat eo loco fossa pedes XV" encore une fois un fossé de 15 pieds. Donc à Alésia, il y avait 2 fossés ayant en tout 4m.50 de largeur; pour chacun, la largeur était égale à la profondeur: peut être était-ce comme au camp de 51, deux fossés larges de 1m.80 pour le premier et de 1m.50 pour le deuxième, séparés par un intervalle de 1m.20; la profondeur du 1er serait alors de 1m.80 et 1m.50 pour le 2ème. Pourtant, je suis prêt à renoncer à cette hypothèse si l'on ne montre une Alésia où les dimensions seront différentes, mais où la largeur totale sera 4m.50. De toutes façons, il ne peut s'agir de deux fossés égaux en profondeur, puisque César aurait dit: "pares altitudine" (cf. VII 69,4) : "Pari altitudinis fastigio.."

Il est évident que les fossés d'Alise ou de Grésigny ne sont pas ceux de César.

§

INDO-EUROPEEN et CELTIQUE

LES NOMS DES PARTIES DU CORPS

II

par Pierre WECHTER

EPAULE - Le nom I.E. de l'épaule est représenté par lat. (h)umerus (u < o, r < s), skr. āṃsah, arm. us, gr. ὤμος, etc. W.-H. (1) propose de le retrouver dans le m.ir. as-glang "un poids sur l'épaule": mais ne serait-ce pas le seul exemple de ce mot en celtique?

Une autre racine, qui a fourni à plusieurs langues un autre nom de l'épaule (v.sl. plešte, hitt. paltana (2), m.ir. leithe) nous montre par sa signification que, dans certains cas tout au moins, c'est l'omoplate - l'os plat par excellence - qui a été le point de départ sémantique.

Ce fait aide à comprendre que l'analogie ait pu donner une apparence identique à deux mots: v.ir. sciath "épaule" (gall. ysgydd, v.bret. scit, bret. skoed) et sciath "bouclier" (gall. ysgydd, bret. soas, v.corn. scuid) qui, bien que radicalement semblables, différaient par la structure, comme il est visible, mutatis mutandis, dans le rapport de shoulder à shield en angl., de Schulter à Schild en all.

Quant à v.ir. foranae, c'est un dérivé de la racine \*men - "dépasser" (voir le nom du ceu); enfin, v.ir. gūalu et ir.mod. guala ont une étymologie discutée.

AISSELLE - Ir. ochsall, asgall, gall. bret. corn. ascell, gall. tassell, tascu. Emprunt (lat. axilla, dimin. de āla)? Mais "ascell" a sûrement, s'il y a eu emprunt, été clairement associé à des mots indigènes. (3) - Il faut remarquer que la même racine \*ag - a servi à former les noms de l'aisselle et de l'aisselle, à partir de la notion de pivot (4).

BRAS - V.ir. deś "bras", m.ir. dōit "main", v.ir. dee lāme gl. lacertus, sont les seuls vestiges en celt. d'un des noms I.E. du bras, dont il n'y a de correspondants qu'en indo-iranien et dans une partie du balte et du slave méridional (5).

Un autre nom I.E. du bras, \*bhagh-, pour lequel il convient maintenant de renvoyer à l'article du Professeur E. Benveniste (6), ne s'étend pas à l'italo-celtique; voir cependant l'hypothèse qui rattache à ce nom fr. bayart "civière" \*bagareton, in Et. Celt. IV, p. 201

COUDE - V.ir. uilind, ir.mod. uille, gall. glin, bret. ilin "courbure du bras, coude" ne font pas difficulté et ont des équivalents dans la plus grande partie du domaine I.E.

**MAIN** - Le celtique a plusieurs noms de la main et de la paume - la plupart sont obscurs et même certains n'ont pas encore reçu d'étymologie - mais il n'a conservé avec certitude qu'un seul des mots I.E. qui désignaient cette partie du corps : v.ir. lām, gall. llaw, v.corn. lof ; cf. lat. palma, gr. πλάμη, v.angl. felma, v.h.a. felma.

Des objections ont été faites à ce rapprochement (7). Le problème est-il sans issue ? La racine \*pel-, à laquelle est attachée la notion de surface plate, est suffixée en -o<sub>2</sub> - et, dans les dérivés en question, élargie en - m -. Les formes citées se répartissent en deux catégories :

(a) les formes latine, grecque et germaniques :

état I de la racine : \* pēl - o<sub>2</sub> - m - ā ;

(b) les formes celtiques :

état II de la racine : \* pl - é o<sub>2</sub> - m - ā .

Il est assez probable, en outre, que le celtique ait conservé dans le nom de la "gerbe", corn. mal, m.bret. malazn, bret.mod. malan, un dérivé du nom I.E. dont lat. malus et gr. μάλον sont les représentants (voir J. Vendryes, R.C., XLIII, p. 210).

**DOIGT** - Il n'y a pas de terme I.E. pour "doigt" et le celt. a des noms que les étymologistes n'ont pas réussi jusqu'à présent à tirer au clair.

- Remarque : Dans une main normalement constituée, le majeur est le doigt le plus long et c'est aussi, que la numérotation parte du pouce ou de l'auriculaire, le troisième doigt. Une fois ce fait constaté, il n'est pas sans intérêt de rapprocher la forme I.E. \*tr-él-es "trois" et le verbe sanscrit tri - "être préminent, dépasser". \*\*\*

**ONGLE** - V.ir. ingon, ir.mod. ingon, gall. swin, bret. ivin. "Aucune forme (I.E.) n'en recouvre exactement une autre". (A.Meillet, Introduction .... p. 406)

Le rattachement à la racine \*ang - "plier, être courbe" est délicat dans le détail.

**POITRINE** - Le mot important est le v.ir. ucht. Mais l'unanimité ne se fait pas sur son étymologie :

- (I) Ernout-Meillet, Dict. étym. de la langue latine, 1951 :  
 "pectus : ... Un mot pareil, différent par le vocalisme o au lieu de e et par la formation en - u - se retrouve en irlandais : ucht "poitrine". Aucun correspondant hors de l'italo-celtique. Du reste, les noms de la poitrine diffèrent d'une langue à l'autre...."
- (II) R. Thurneysen, A grammar of Old Irish, 1946, page 48 :  
 "That ucht "bosom" goes back to \*paktu - (sp. Lat. pectus) is doubtful".

\*\*\* Ce précieux renseignement, parmi plusieurs autres, m'a été aimablement communiqué par Mademoiselle L. Neuburger, Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Etudes. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de mes plus vifs remerciements.

(III) J. Pokorny (IEW, fasc. 9 (1955), pp. 792 et 848) sépare nettement ucht, qu'il restitue \*puptu -, et pectus, qu'il fait remonter à une racine \*peg -. (N.B. - Pour tokharien A pässäm, B pässane, une interprétation différente a été donnée par J. Duchesne-Guillemin ; voir Tocharica dans BSL, XLI (1940), page 169.)

**SEIN** - Ir.éc. bruinne, mansc brein, gall.corn. brcn, bret. bronn. Ces formes (qui ont déjà été mentionnées dans ce Bulletin par R. Vaillant dans son article sur "Le substrat gaulois dans les dialectes romans") sont apparentées à celles d'un des noms celt. du ventre (voir ce mot) ainsi qu'à des formes germaniques telles que ang. breast et all. brust.

Le sens premier de v.ir. cích "sein (de femme)" serait celui de "chair" qu'attestent p.ex. gall. cig et bret. kik (8).

Pour la coutume irlandaise - pratiquée en des temps lointains - de sucer les seins en signe d'amitié ou de loyauté (ancien rite de fécondité détourné de son but initial ?), voir M.A. O'Brien, On the expression sugere mammillas in the Confessio Patricii, Miscellanea Hibernica 13, Et. Celt. III (1938), page 372.

V.ir. del (\*dhí-lo-) "pointe du sein" appartient à la racine connue par lat. filius, fecundus, etc. ; v.ir. sine, même sens, a dans plusieurs autres langues I.E. des correspondants qui désignent soit le sein, soit le mamelon : pourtant la racine elle-même est malaisée à dégager, tant certaines formes se révèlent inconciliables avec d'autres.

**NOUVRIL** - La racine du nom I.E. est \*en -, plus exactement \*o<sub>2</sub>én -, suffixée en -bh-.

D'où :  
état I : \*o<sub>2</sub>én-bh- > par assimilation \*émbh - (v.ir. imbliu, m.ir. imlecan ir.mod. imleacán), et, avec le timbre o, \*ombh - (lat. umbilicus "nombril" et umbo "bosse du bouclier", gr. ὄμφαλον "nombril, bosse du bouclier") ;  
état II : [ \*a, n-ébh- ] et \*a, n-ebh- > \*nebh- (skr. nābhī "nombril, moyeu", angl. navel/nave, all. Nabel/Nabe et le nom du moyeu en celt. qui remonte à \*nabos).

**VENTRE** - (a) v.ir. brú, gall. bru ; of. ir. éc. bruinne "sein", etc.

(b) v.ir. bolg, gall. bol(a) "sac (de cuir), ventre" ; of. lat. folis "soufflet", all. Balg "peau, soufflet", ang. belly "ventre", bellow "soufflet", etc.. cf. J. Vendryes, Sur un nom du sac de cuir, BSL, XLI (1940), page 134.

(c) v.ir. far, corn. tor, v.bret. far, gall., m.bret. torr, bret.mod. teur [ J. Loth, R.C., XVIII, page 94 ] ; sans étymologie si, comme il semble bien, le rapprochement déjà ancien avec lat. torum "dos" ne doit pas être retenu (voir, par exemple, Walde-Hofmann, LEW, II, 670).

**PENIS** - Le celt. n'a pas trace du nom I.E. que d'ailleurs seuls attestent le skr. *pasaḥ*, le gr. Πένος, le v.h.a. *fasel* et le latin *pēnis* (dont un dérivé est à l'origine du fr. pinceau, soit dit en passant).

L'irlandais a *moth* "penis" et *toth* "vulve" en face de lat. *mūt* (t)ō et \**tūtō*, cf. le groupe divin *Mutunus Tutunus* et les cultes phalliques.

Comme les sources sémantiques des termes vulgaires ne se renouvellent pas et sont communes à toutes les langues, les faits. celt. ne présentent à cet égard aucune originalité et n'ont pas lieu d'être cités ici.

**TESTICULE** - Seul l'irlandais a conservé le nom I.E. ; *uirghe* (cf. p.ex. gr. ὄρχις) ; les autres langues celtiques lui ont substitué des mots qui, le plus souvent, servaient à désigner le scrotum.

Les mots gaulois *callic-marcos* et *ebul-callion* qui, tous deux, signifient "testicule de cheval" et désignent la même plante : le tussilage ou pas-d'âne (cf. pour le sens le nom de l'*orchidée*), attestent la forme ancienne de gall. *caill* et bret. *kall* (sans rapport avec lat. *calculus* ni avec *calx*, *calculus*).

**MATRICE** - (a) [\**gʷérth-*]: \**gʷérth-* : gr. βρέφος "foetus, nouveau-né", m.ir. *bronnach* "poulain", v.sl. *zrebe* "id".

(b) [\**gʷélth-*]: [\**gʷélth-*] : gr. δελφύς "matrice", lat. *vulva* (< *vulba* < *volba*) "vulve, matrice".

(c) \**gʷélth-* ou \**gʷérth-* : skr. *gārbhaḥ* "matrice, foetus". (9)

Telles sont les formes I.E. du nom de la matrice. Abstraction faite de l'opposition thème I ; thème II, il est bien visible qu'elles peuvent toutes être dérivées d'une même racine et la variation -r- : -l- reçoit une explication, ce qu'interdit l'analyse de ces phonèmes comme radicaux. La solution, telle que nous la proposons, est dissimulée par le fait que *gʷ-* apparaît comme une palatale sonore avec appendice labio-vélaire ; cette description est phonétiquement exacte, mais ne rend pas compte de la transformation dont *gʷ-* est le résultat.

Il faut dissocier *g-* et *gʷ-* pour reconnaître l'état II de la racine \**gʷe-* \**gʷé* *ā* - *u* (malgré l'hésitation du Professeur Pokorny sur l'existence d'une laryngale dans cette racine, LEW, p. 398) et restituer les dérivés \**gʷé* - *l* - *r* - *é* - *th* - *os* et \**gʷé* - *l* - *é* - *th* - *os*, où - *r* - et - *l* - sont des suffixes, tout comme - *n* - (> - *m* - devant - *th* -) dans \**gʷé* - *l* - *r* - *os* - *th* - *os* > *bronnach*, même s'il est secondaire.

Quant au sens de la racine \**gʷé* - "être courbe, bombé", il s'applique sans difficulté à la matrice, et les exemples d'un même mot désignant à la fois le jeune être humain et le jeune animal ne manquent pas.

**FLANC** - Il n'y a pas de nom indo-européen du "côté" et cela ne rend que plus difficile l'appréciation des formes celtiques. V.ir. *tóib*, m.ir. *tóeb*, ir.éc. *tachh*, gall. corn. bret. *tu*, ont été rapprochés de mots slaves et arméniens qui désignent d'autres parties du corps, si bien que la signification de la racine reste indécise.

V.ir. *sliss* est obscur, et si certains auteurs rattachent ir. *leth* à la racine de *lethan* "large", d'autres (10) y voient un mot italo-celtique, cf. lat. *lātus* "côté".

**DOS** - Le nom I.E. du *dos* ressort de lat. *nātia*, *nātēs* "fesse(s)", skr. *nitāmbaḥ* "id" et gr. *νῆτος*, *νῆτος* "dos", mais ne se retrouve pas ailleurs.

Certains mots désignent à la fois le dos et le derrière (cf. l'euphémisme vulgaire "le bas du dos"), tels v.ir. *cūl*, gall. *cil*, apparentés à lat. *cūlus*.

V.ir. *remor*, ir. *reamhar* (\**remro-*), gall. *rhefr*, corn. *rever*, m.bret. *reffr*, bret. *revr* (\**reb-ro-*) : nous proposons un rapprochement de ces formes avec m.h.a. *rump*, isl. *rump* "anus", m.b.a. *rump*, all. *Rumpf* "tronc", qui remontent à \**remb-*, \**romb-* (11). - Angl. *rump* "posterior" vient du scandinave.

**HAUT DE LA CUISSE (HANCHE, FESSE) -**

Gall. *clun*, corn. *clun*, ir. *cluin*, bret. *klun*, lat. *clūnis*, skr. *śróṇī*, av. *śraonīš*, lit. *šlaunia*, v.pr. *šlaunia*, v.isl. *hlau*. Selon F. Holthausen (12), gr. *κλόνις* "sacrum" vient de \**κλόνις* et, par conséquent, est à séparer du groupe ci-dessus.

(Varia.) - v.ir. *onáim* "jambe, os" : gr. *κνήμη* "tibia", v.h.a. *hanna* "jarret" - bret. corn. *gar* "tibia, jambe", gall. *gar* "cuisse, jarret", ir. *gairrí* "mollet" - v.ir. *goss* "jambe, pied", ir. mod. *goss* "jambe" : lat. *coxā* "hanche, cuisse", skr. *kāksaḥ* et av. *kaśō* "aisselle", v.h.a. *hahsa* "jarret".

**GENOU** - Skr. *janu*, lat. *gēnū*, gr. *γόγγυ*, arm. *gumr*, got. *knīu* : ir. *glán*, gall. bret. *glin* (\**glū*-nes < \**gmū*-nes).

Notons les trois sens du hittite *genu-* : genou - sein, giron - parties sexuelles ; il existait chez les Hittites une "Divinité des genoux", *Genuwassa* (13).

**PIED** - Lat. *pēs*, *pēdis*, gr. *πούς*, *πόδος*, skr. *pāt*, *padāḥ*, got. *fōtus*, etc...

Il semble bien que le celtique ait conservé le nom I.E., mais seulement dans des dérivés ou en composition ; p.ex. gaulois *canđeton* "mesure agraire de cent pieds carrés", qui doit être restitué \**cant-* [p]edon (LEW, p. 791), ou encore m.ir. *ined* (7 cf. LEW, ibid ; mais J. Whatmough donne *inad* ?) "empreinte de pas, trace de pied".

Quant à la glose d'Hésychius *ἰχθύς* \**πῶδός*, voir la discussion par Nils Holmer (14) et par J. Whatmough (15).

Pour désigner le pied, le celt. a un autre mot ; v.ir. *braiz*, ir. mod. *broigh*, gall. *broed*, bret. *broed* ; en gaulois, il n'est attesté qu'en composition, dans *var-tragon* "lévrier" ("aux pieds légers") ; une race de chien courant porte encore ce nom, le *vaître*.

CHEVILLE - TALON -

1<sup>o</sup>) Un groupe de formes dérive de la racine \*sp(h)er- (IEW, pp.992-993) : lat spernō "écarter, éloigner", gr. σφυρόν "cheville, talon", v.h.a. sporo "éperon", v.ir. seir "talon", etc..

2<sup>o</sup>) Une autre série remonte à \*persnā, -sni-, -sno- (IEW page 823) : skr. pārsnih, gr. πτερυγή, lat. perna, got. fairana, etc.. (aucune forme celtique).

Il suffira donc, pour pouvoir ramener les deux formations à un même type, de considérer la siffante de \*sp(h)er- comme non-radical et poser :

\* [s] p(h)er - : \* [s] per-s-r-

3<sup>o</sup>) Les formes celtiques nécessitent un examen particulier. V.ir. seir (\*speret-s), gall. ffer, ffern, m.bret. fer, v.corn. fer gl.crus sont clairs et se rattachent à la racine déjà citée.

Il n'en est pas de même pour le bret. ufern, gall. uffarn, m.ir. adbrond, ir. odbrann, éc. odbrann, qui ont été rapprochés par N. Holmér (art.cit.note 14) de v.ir. odh et gall. oddf "noeud du bois" en face de gr. ὄσφυς "hanche". Retenons cette hypothèse.

En celt. commun nous aurons donc \*oudb- venant de l'I.E. \*oudh-bh-. La structure du mot grec et son évolution seront restituées comme suit : \*o<sub>3</sub>u-dh-s-bh-éu-s > \*o<sub>3</sub>u<sub>3</sub>dh<sub>3</sub>s<sub>3</sub>bh<sub>3</sub>éu<sub>3</sub>s > \*o<sub>3</sub>u<sub>3</sub>dh<sub>3</sub>s<sub>3</sub>bh<sub>3</sub>éu<sub>3</sub>s

Soit en définitive : Celt. thème I \*o<sub>3</sub>éu-dh-bh- > \*oudb-

Grec thème II \*o<sub>3</sub>u-dh-s-bh-éu-s avec corruption de la diphtongue initiale (réduite à son premier élément sous l'influence du parallélisme avec ὄσφυς ?).

Quant au sens de la racine, communs aux mots cités et à lat. uber, gr. ὄυθαρ skr. udhar "pis", c'est la notion de gonflement d'enflure.

PLANTE DU PIED -

L'irlandais a bonn (agll. bon "basse"), qui est apparenté au lat. fundus.

La famille de ces mots a une "généalogie" particulièrement difficile à établir, ainsi que ses liens avec celle de lat. mundus et celt. dubno- (16).

Il'y aurait-il pas à l'origine une métathèse :

\*b(h)eu-d(h)- : \*d(h)eu-b(h)- ?

Faisent suite à cette mise en place, à grands traits, des éléments lexicaux, quelques remarques que nous soumettons maintenant au lecteur constitueront la dernière partie du présent exposé.

Dans un passé lointain, la connaissance de l'anatomie interne était moins avancée et moins répandue que celle de l'anatomie externe du corps humain ; elle eut été longtemps rudimentaire encore sans la comparaison qu'a permis un usage aussi ancien que la chasse : l'examen des entrailles animales (comme procédé de divination ou à des fins plus matérielles).

Alors que l'emploi de patte pour jambe, de griffe pour ongle, de gueule pour bouche, etc., est évité à cause de son contenu péjoratif, nul ne songe à s'étonner ou à s'offenser de ce que les noms du foie, de l'estomac, du coeur, s'appliquent également à l'animal et à l'homme ; l'analyse du nom I.E. (mais non celtique) du foie comme "l'organe laissé aux Dieux lors du sacrifice" (17) montre dans quel sens la transposition sémantique s'est produite.

Considérées comme les manifestations de puissances maléfiques, puisqu'aucun fléau ne reçoit alors d'explication naturelle, les maladies et les infirmités ont des noms indépendants de ceux des parties du corps qu'elles affectent. Il n'en est pas de même des "mesures humaines", telles que l'aune (c.à d. la coudée), la brassé, l'empan, le pas, le pied, le pouce, etc., qui sont universelles : dans ce cas, il est bien facile de le comprendre, le rapport du signifiant au signifié n'a jamais cessé d'être clair dans l'esprit des usagers.

Nous parlons du bras d'un fleuve et du coude qu'il fait non loin de son embouchure. Cet exemple (parmi d'autres nombreux et variés) d'extension analogique dans l'emploi de noms de parties du corps nous est familier, mais la tendance qui s'y manifeste est aussi répandue qu'ancienne. Asses limité, au contraire, est l'emploi métaphorique. J. Loth cite, pour le celtique, le nom du poing qui, dans des toponymes (\*Durno-mago- : Dormagen, Dormag), "paraît avoir été employé dans le sens d'endroit fort". Durn a été emprunté par les Anglo-Saxons dans le composé Dorn-seta, Dorset " (18).

A. Meillet a dégagé dans une étude (19) "une tendance à renouveler", sans doute par suite de certaines interdictions de vocabulaire (on connaît le tabou de la tête, qui est fréquent), les noms des parties du corps". Il est bien certain que ce n'est pas un fait du hasard si le nom I.E. du pied ne subsiste en balte, en alave et en celtique que dans des dérivés ; mais ce nom se retrouve partout ailleurs, sans aucune déformation, et tout porte à croire que le tabou du pied n'a pas dépassé le cadre des trois langues citées, qu'il s'est produit séparément dans chaque cas et doit être situé après la période de dispersion.

Le nom I.E. du nez manque en celtique, en grec et en arménien ; cette seule lacune ne suffit pas à poser un tabou du nez pour ces langues. Dans l'introduction au quatrième chapitre de son excellent dictionnaire, O.D. Buck écrit : "les noms des parties du corps... forment une classe distincte... Ils ont été examinés à fond pour certains domaines, en particulier celui du Roman, où il a été noté que, dialectes compris, il y a quelque quatre cents mots répondant à quatre-vingts environ en latin". (20). Cet enrichissement n'empêche pas que soient sans descendants certains mots latins, qui pourtant, ne faisaient l'objet d'aucune interdiction : de tergum, le français n'a conservé que tergiverser, où le sens de dos n'est plus senti, et de crūs que crural, connu des seuls physiologistes.

Une des causes possibles de disparition d'un mot est l'usure phonétique qui le rend très fragile. L'exemple caractéristique à cet égard est le nom de la bouche en vieil irlandais : á, ou encore le nom de l'oreille : ó. C'est bien entendu le cas limite. Non seulement au milieu d'une phrase le mot devient incompréhensible, mais sa flexion, où le rapport entre les diverses formes s'obscurcit, l'isole, partant le rend plus vulnérable encore. Peut-être faut-il attribuer aussi à ces raisons la décadence du nom du pied, devenu \*ed- ou \*ad- en celtique ; ainsi s'expliquerait que le mot ait subsisté en composition. Quoi qu'il en soit, le cas de á n'est pas fréquent, et d'ailleurs n'est pas limité à une catégorie du vocabulaire.

\*

Outre les titres d'ouvrages et d'articles cités dans le texte et en note, la bibliographie du sujet comporte :

- \* un article sur "Les noms de la peau en celtique" par J. Vendryes dans la revue Wörter und Sachen, t. XIII (1929), pp. 241-244 ;
- \* "Quelques noms de la tempe en indo-européen" par Hjalmar Frisk, Göteborgs Högskolas Årsskrift, LVII (1951), 21 pages ;
- \* l'article Körperteile du Reallexicon der Indogermanischen Altertumskunde, 2 volumes. (1917-1923), d'Otto Schrader.

\*

ADDITIONS ET CORRECTIONS

- P. 57, VISAGE, § 2, in fine ajouter : cf. J. Vendryes, Got. vulthus, lat. vultus, gall. gveled, in BSL, XXII (1920), pp. 24-27.
- P. 57, l. 18, lire : gall. ynwyá et non ynwy-.
- P. 58, LÈVRE : voir J. Pokorny IEW, page 848, pour un avis différent sur potka.
- P. 59, COU : ajouter : Ir. íodh "dépouilles" et gall. gwydy "cou" [bret. gouscok] < celt. scm. \*gudgo-, cf. H.A. O'Brien, Celtica III, page 182.
- P. 57, SOURCIL : Nous prions le lecteur de bien vouloir excuser les erreurs évidentes contenues dans ce passage. Il ne saurait être question de comparer l'initiale vocalique des mots abrant, abra, aurant, à la prothèse vocalique du grec. \*Oppús est un état II : \*ḡ<sub>1</sub>bb-r-és-s, et le celtique ne garde aucune trace de la laryngale initiale dans un état II. Les trois mots cités sont obscurs (cf. J. Pokorny, IEW, I, brú-, page 172), et le cas du slave brávi : brávi doit être traité séparément.

\*

NOTES

- (1) A. Walde - J.B. Hofmann, Lateinisches Etymologisches Wörterbuch, 3ème éd. 1938-1954, t. II, page 815, art. umērus.
- (2) E. Benveniste, BSL, L (1954), page 42.
- (3) J. Loth, Notules étymologiques et lexicographiques, Rev. Celt., t. XLI (1924) page 395.
- (4) J. Pokorny, Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch (= IEX), fasc. 1 (s.d.), page 6.
- (5) Rev. Celt., XIV (1893), page 351 et J. Vendryes, Les correspondances de vocabulaire .... in MSL, XX (1917).
- (6) Analyse d'un vocable primaire : indo-européen \*bhāghu- "bras" : BSL, LII (1956) pages 60-71.
- (7) Dictionnaire étymologique de la langue latine, d'A. Ernout et A. Meillet, 3ème édition, 1951, art. palma.
- (8) J. Vendryes, Etudes Celtiques, III (1938), page 176
- (9) E. Benveniste, Origines de la formation des noms en indo-européen (1935), page 151 ; J. Pokorny, IEW, pages 473 et 485.
- (10) Dict. étym. d'A. Ernout et A. Meillet, art. lātus
- (11) J. Pokorny, IEW, page 864
- (12) F. Holthausen, Etymologien (Randglossen zu Walde-Hofmann...) n° 79, Indogermanische Forschungen, LXII (1956), page 157.
- (13) J. Friedrich, Hethitisches Wörterbuch, 1952 - Remarque ; pour le nom du genou, le texte porte schons qui a deux sens possibles : sein, giron, ou bien pousse, rejeton.
- (14) Remarques sur le passage ǵ, ǵ > ǵ dans les langues celtiques, Et. Celt. III (1958), page 72
- (15) "Some lexical variants in the dialects of ancient Gaul" in "Studies presented to David Moore Robinson", vol. II, page 477 et suivantes (Washington University, St. Louis, Missouri, 1953).
- (16) J. Vendryes, La famille du latin mundus "monde", MSL, XVIII (1913), pages 305-310 ; pour un avis différent sur certains points, voir le Dict. étym. d'Ernout-Meillet, art. fundus et mundus
- (17) E. Benveniste, Origines .... page 162
- (18) BSL, XXXI (1931), page 19
- (19) A. Meillet, "De la disparition des noms indo-européens de parties du corps en slave", Rocznik Slawistyczny (édité à Cracovie), t. IX (1921), pages 71-77 ; Bibl. Nationale = 8° Z 17.597 (9).
- (20) C.D. Buck, A dictionary of selected synonyms in the principal Indo-European languages, 1949.



MOTS ET RACINES

par P. WECHTER

I

Il y a en celtique et en latin un nom du "troupeau" qui est généralement ramené à une racine \*ger- "rassembler" :

m.ir. grais (\*gregi-), génitif grasa, gall. corn. bret. gre ;

lat. greg (\*greg-s), génitif grégis.

Le sens de la racine est donné par le verbe gr. ἀγείρω (\*ἀγέρω) qui montre que \*ger- est un thème II \*g<sub>2</sub>g-ér- ; thème I = g<sub>2</sub>ég-, c'est-à-dire la racine de lat. ago, gr. ἄγω, que le celtique connaît également : anthroponyme gaulois Ago-maros, pour citer une forme connue.

Il faut donc restituer autrement le nom du "troupeau" et poser : [I \*g<sub>2</sub>ég-r-] II \*g<sub>2</sub>g-r-ég-, où la racine est augmentée de deux suffixes, dont seul évidemment le second est plein et tonique.

II

La parenté des formes v.ir. nerth, gall. corn. nerth, bret. nerz, gaulois nertho "force, puissance", avec skr. nár-, av. nar- "hommes", est établie depuis bien longtemps et ne fait pas difficulté.

Mais ici, comme dans de nombreux autres cas de prothèse vocalique, c'est le grec qui permet une description plus exacte des autres formes. La racine n'est pas \*ner- mais, comme en témoigne par exemple l'accusatif pluriel grec ἄνδρας < \*ἀνρ- : \*g<sub>2</sub>én-r- (avec suffixe -r-). La forme \*ner- doit être analysée comme un thème II : \*g<sub>2</sub>n-ér- (= ἀνῆρ) et telle est la description convenable des mots celtiques et autres, dérivés de la même racine.

III

Le "bateau" a un nom qui ressort de nombreuses formes, attestées sur la plus grande partie du domaine I.E ; citons skr. nāu-, arm. nav, gr. ναῦς, lat. nāvis, v.ir. nāu. Le prototype est \*nau- = \*n<sub>2</sub>u-.

Or il est au moins probable que ce nom est dérivé d'une racine \*nā- "couler", d'où "nager" ; skr. nāti "il se baigne", gr. νῆμι "nager", lat. nā "id", v.ir. nāu "id".

Le \*n- initial n'est pas un obstacle : nombre de racines présentent des formes où \*n- secondaire n'est pas constant ; cf. \*teg- "couvrir" (lat. tēgō) en face de \*atēg- "id" (gr. ἄτῆγω).

Nous aurons donc : \* [n] n<sub>2</sub>u- : \* [n] n<sub>2</sub>u-u, \* [n] n<sub>2</sub>u-a.

IEW : (I) pages 4 et 382 ; (II) page 763 ; (III) pages 755 et 971.

CENTRE DE DOCUMENTATION

NOUS SIGNALONS .....

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 3-4, 1958, pages 165-170  
"Informations législatives, administratives et juridiques",  
concernant les fouilles.

Section I (Préhistoire)

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 307-321  
"La fonction des signes dans les Sanctuaires Paléolithiques"  
par André LEROI-GOURHAN

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 7-25  
"Le Paléolithique Supérieur dans le Centre de la France"  
(Inventaire des Stations)  
par l'Abbé André NGUEL

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 1-2, 1958, pp. 17-19  
"L'art schématisé de la Grotte du Loup (Ardèche)"  
(peintures et mains)

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 274-277  
"A propos du tumulus de Lumbres (Pas de Calais)"  
(époque néolithique)  
par R. FIEVOST

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 255-258  
"Sépulture néolithique probable près de Champagne-a-Oise"  
par Eliane BASSIE DE HERVAL

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 3-4, 1958, pp. 133-134  
"Habitat néolithique dans (...) la plaine de Sainte-Pallaye (Yonne)"  
par H. CARIE, J. DOUBSON, P. POULAIN

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 97-112  
"Le camp préhistorique de Charles (Haute-Saône)"  
(époque néolithique)  
par André THEVENIN et J.P. HILLOTTE

Section III (Mégolithes - Archéologie)

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 249-255  
"Le dolmen de Péchalet (Cns. de Ste. Croix, Aveyron)"  
par Jean CAUSANEL

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 284-286  
"Fiblier inédit d'un dolmen du Causse Noir (Aveyron)"  
par A. BOUTOU

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 1-2, 1958, pp. 78-86  
"Gravures rupestres néolithiques des environs de Gorafe (Espagne)"  
(carte des dolmens de la région) par J.-C. SPAHNI et M. GARCIA SANCHEZ

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 251-255  
"Reconstitution de l'Allée du Blanc-Val, Cne. de Preeles (S.O.)"  
par Eliane BASSE DE LENOVAL

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 326-335  
"Le grand dolmen à couloir de Ferrusac-Esquirol et son site"  
par Gaston COMBARNOUS

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 3-4, 1958, pp. 122-125  
"A propos des lieux-dits "présument des menhirs" dans le bassin de Reims"  
par Pierre GUILLAUME

Dans LA DEPECHE DU MIDI - 4.11.1958  
"Ce qu'étaient les dolmens, leur importance dans le Lot"  
(avec clichés) par A. NIEDERLANDER

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 1-2, 1958, pp. 87-111  
1. "Quelques vases calicoïformes de la France Méridionale"  
2. "Réflexions sur le Chasséen"  
3. "Deux nouveaux gisements du bronze moyen dans le midi de la France"  
par Jacques AUDIBERT

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 26-42  
"Un type d'outil du Bronze ancien : les haches-spatules"  
(essai typologique) par Jacques P. MILLOTTE

Dans BULLETIN STE PREHIST. FSE - Fasc. 5-6, 1958, pp. 235-238  
"A propos de la date de la nécropole protohistorique de la Colombine,  
à Champlay (Yonne)"  
(avec carte repart. géogr. neorop. vallée Yonne) par J.-C. COURTOIS

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 74-77  
"Une épée de bronze inédite du type de Liptov"  
par Henri TENTANT

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 121-128  
"Carnet de numismatique gauloise"  
par Maurice DAYET

Chez FLON, Paris  
"Monuments et Trésors de la Gaule"  
par Henry Paul FIDOUX

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 137-141  
"Coupes de voie romaine, à Mardore (Rhône)"  
par Pierre JUSTIER

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 43-73  
"Le Sanctuaire gallo-romain de "La Motte de Ciar" à Sens (Yonne)"  
par Jacques HARMAND

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 128-137  
"Le chat dans la statuaire gallo-romaine"  
par G. GRILHE

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 179-181  
"Une stèle de Mercure découverte à Chalon-sur-Saône"  
par L. ARMAND CALLIAT

Section IV (Linguistique - Toponymie)

Aux Editions LES BELLES LETTRES, 95 bd. Raspail à Paris - 1956  
"Principes et méthodes d'hydronymie française"  
par Paul LEBEL

Dans REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'EST - Fasc. 1-2, 1958, pp. 174-176  
"Un arbre déchu : le bouleau"  
par Paul LEBEL

Section V (Croyances - Tradition)

Dans BULLETIN STE MYTHOLOGIQUE FSE - n° XXXI, juil. sept. 1958  
"Dépt. du Loir et Cher - Répertoire mytho-géogr. de l'arrdt. de Vendôme"  
par J. CARTRAUD

Dans BULLETIN FOLKLORIQUE D'ILE DE FRANCE - Janv. mars 1958  
"Cultes populaires en Forêt de Dreux"  
par M.-H. CHAPRON

\*

\* \*

..... DEUX ETUDES DE MEMBRES DE NOTRE SOCIETE :  
En exclusivité de "L'Indépendant" (Ferpignan)  
"L'ennemi à une journée de marche de "mare-nostrum"  
par Gabriel DUCH, Docteur-es-Sciences

édité par l'Auteur  
"Alessia-Alaise"  
par Eugène PETIT-LAURENT, Professeur agrégé honoraire

§

..... Un article de notre Vice-Président, le Docteur Lucien HANCIERON dans  
SCIENCES ET VOYAGES - n° 151, VII-1958  
"Une curieuse journée d'exploration"

\*

\* \*

..... communiqué par l'Equipe "Croyances - Tradition "

quelques ouvrages de Georges DREZIL

- "Jupiter, Mars, Quirinus", essai sur la conception indo-européenne de la Société et sur les origines de Rome" (Gallimard, 1941)
- "Naissance de Rome" (Jupiter, Mars, Quirinus II) (Gallimard, 1944)
- "Naissances d'Archanges", essai sur la formation de la théologie zoroastrienne (Jupiter, Mars, Quirinus III) (Gallimard, 1945)
- "Jupiter, Mars, Quirinus IV", explications des textes (Presses universitaires)
- "Mitra-Varuna", essai sur les deux représentations indo-européennes de la Souveraineté (Gallimard, 1948)
- "Mythes et Dieux des Germains", essai d'interprétation comparative (Presses universitaires, 1939)

oo

**NOUS INVITONS**

tous nos Sociétaires,  
- particulièrement ceux de Province :

A collaborer à la rubrique " Centre de Documentation",  
en nous signalant les articles susceptibles d'intéresser les  
lecteurs de "GAULE", parus dans telle ou telle publication  
(locale ou régionale) qu'ils reçoivent de manière régulière.

A nous transmettre toutes indications bibliographiques,  
muséographiques ou autres, concernant leur région, dans le  
cadre de nos études.

A établir une carte, pour chacune des époques : pré-  
celtique, gauloise, gallo-romaine, des sites archéologiques  
de leur département, ou arrondissement ou canton et de nous  
en envoyer calque ou copie.

Le Directeur-Gérant  
Yan LOTH  
26, rue Poncelet - Paris (17<sup>e</sup>)

Dépôt légal  
Novembre 1958

Imprimé par  
RENAUD-BACTEL  
8, rue Victor-Letalle  
Paris (20<sup>e</sup>)